

EXAMEN RÉTROSPECTIF

D'UNE ANNÉE

RÉCAPITULATIF :

FORUM DE PLANIFICATION ANNUEL
DU PARC NATIONAL BANFF

ORGANISÉ PAR :
PARCS CANADA ET LE
BANFF CENTRE FOR MOUNTAIN CULTURE

LES 1^{er} ET 2 DÉCEMBRE 2000
THE BANFF CENTRE

Table des matières

Introduction.....	2
Chapitre 3.0 Un Lieu Pour La Nature	4
3.1 Aperçu	4
3.4 Recherche et gestion de l'information	4
3.5 Communication du caractère impératif de l'intégrité écologique	5
3.8 Espèces et diversité génétique.....	6
3.9 Écosystèmes aquatiques	7
3.10 Végétation.....	7
3.11 Faune	9
3.12 Point de passage de la faune Cascade	11
3.14 Terres humides des lacs Vermilion	11
Chapitre 4.0	Un lieu d'importance historique et culturelle
13	
4.43 Patrimoine bâti.....	13
4.44 Ressources archéologiques	13
Chapitre 5.0 Un lieu pour les gens	15
Chapitre 6.0 Transport.....	20
Chapitre 7.0 Un lieu pour la collectivité	22
7.1 Aperçu	22
7.2 Ville de Banff	22
7.3 Hameau de Lake Louise.....	22
Chapitre 8.0 Un lieu pour une gestion transparente	24
Chapitre 9.0 Un lieu pour la gérance environnementale	27
9.2 Gestion de l'environnement.....	27
9.3 Traitement tertiaire des eaux usées et déphosphatation.....	27
Chapitre 10.0 Zonage du parc	28
10.3 Zone II – Milieu sauvage	28
ANNEXES :	29
Annexe A : Activités principales de mise en oeuvre du Plan d'action de la ministre du Patrimoine canadien en réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada	29
Annexe B : Stratégie « Un Canada branché ».....	35
Annexe C : Terres humides du lac Vermillion : Rétablissement du débit d'eau et stabilisation de la voie ferrée du CP.....	37
Annexe D : Tourisme patrimonial.....	38
Annexe E: 19 octobre 2000 – Annonce de la ministre	41
Annexe F : Recherche et surveillance de l'efficacité des mesures d'atténuation de la Transcanadienne dans le parc national Banff.....	47

INTRODUCTION

Parcs Canada dressera ici le récapitulatif d'une autre année de mise en place du *Plan directeur du parc national Banff de 1997*. Le forum et le récapitulatif d'appui constituent une occasion pour le public de savoir à quel point on a atteint les objectifs fixés dans le plan et d'examiner les autres projets et propositions. Le forum permet également aux participants des secteurs représentés à la table ronde de discuter et de cerner des domaines d'intérêt liés à la mise en œuvre du plan directeur.

Le récapitulatif intitulé *Examen rétrospectif d'une année* respecte les chapitres du plan directeur, les numéros correspondant aux articles du plan. Un certain nombre d'annexes permet de donner une information plus détaillée sur les sujets suivants :

- A) Activités clés visant la mise en œuvre du *Plan d'action de la ministre en réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*;
- B) Stratégie « Un Canada branché »;
- C) Terres humides des lacs Vermilion : restauration du flux aquatique et stabilisation du chemin de fer du Canadien Pacifique;
- D) Tourisme patrimonial;
- E) 19 octobre 2000 – étude de l'annonce ministérielle;
- F) Étude et surveillance de l'efficacité des mesures d'atténuation concernant les incidences de la Transcanadienne sur le parc national Banff.

Par suite de l'examen des activités de gestion de l'an dernier, on a dégagé un certain nombre de priorités pour 2000-2001. Parmi les activités principales qui permettront de se rapprocher des objectifs du plan directeur, mentionnons les suivantes :

- Mettre en œuvre le Plan d'action de la ministre sur l'intégrité écologique;
- Élaborer pour le parc national Banff une stratégie de gestion efficace de l'activité humaine qui comporte des objectifs écologiques, sociaux et culturels;
- Contribuer au développement d'une base de données coordonnée sur l'activité humaine;
- Poursuivre le programme de planification pour les terres périphériques de la ville de Banff;
- Terminer et mettre en œuvre la stratégie sur l'activité humaine au lac Moraine;
- Poursuivre les travaux de recherche en cours et continuer à renforcer les partenariats avec des gestionnaires fonciers provinciaux;
- Continuer à offrir du transport public vers Lake Louise;
- Continuer à travailler avec d'autres administrations concernées afin d'atténuer les incidences des principaux corridors de transport, notamment en collaborant à une étude sur le transport régional;
- Améliorer les programmes autochtones dans le cadre du renouveau de la mise en valeur du patrimoine et de mesures visant le tourisme patrimonial;

- Mettre en œuvre les directives s’appliquant aux stations de ski et à l’hébergement commercial qui en découle, ainsi que le plan communautaire de Lake Louise une fois qu’ils seront terminés.

CHAPITRE 3.0 UN LIEU POUR LA NATURE

3.1 APERÇU

La réalisation de l'intégrité écologique dans le parc national Banff est au cœur du plan directeur. On poursuit le travail entrepris pour éliminer les facteurs de stress signalés dans *le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées - 1999* grâce à la mise en œuvre des interventions mentionnées dans le plan directeur. De plus, des mesures ont été prises dans le but de mettre en œuvre le *Plan d'action de la ministre en réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*. Les principales activités visant à réaliser les interventions immédiates et à plus long terme prévues dans le plan d'action de la ministre sont décrites dans l'annexe A, qui comprend également un exemplaire du plan d'action de la ministre.

3.4 RECHERCHE ET GESTION DE L'INFORMATION

DOTATION

Le parc national Banff a récemment engagé un agent chargé de créer une base de données sur l'activité humaine, ainsi disposera-t-on d'une méthode structurée, coordonnée et accessible pour obtenir de l'information en sciences sociales. En outre, on est présentement en train de pourvoir le poste de spécialiste en recherche sur la clientèle, dans l'unité de gestion Yoho, Kootenay et Lake Louise.

BASE DE DONNÉES EN SCIENCES SOCIALES

On s'active en ce moment à recenser les données existantes et à mettre sur pied une base de données standardisée à des fins de stockage, d'extraction et d'analyse de renseignements propres aux sciences sociales. La base de données nous permettra de mieux utiliser les données existantes en matière de sciences sociales et de mettre en évidence son rôle dans la prise de décision. Elle améliorera également la communication des renseignements relatifs aux sciences sociales au public. La base de données sera utile pour : définir les lacunes et des exigences en matière de données; nous aider à mieux analyser les tendances, surveiller les changements et intégrer les données relatives aux sciences sociales à d'autres données sur l'écosystème; appuyer la méthodologie de la recherche; coordonner les gains d'efficacité avec les partenaires des secteurs public et privé; mieux faire comprendre au public les données sur lesquelles les décisions sont fondées.

COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE LA COLLECTE DES DONNÉES

Afin que les décisions concernant la gestion du parc soient prises selon des principes scientifiques objectifs, une approche concertée permettant de s'assurer de la disponibilité de l'expertise nécessaire est en cours d'élaboration. On continuera en outre de trouver des occasions de coordonner des activités et de partager des données avec un certain nombre d'organismes régionaux.

ENQUÊTE SUR LES TENDANCES D'UTILISATION PAR LES VISITEURS

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Alberta Economic Development et la Banff/Lake Louise Hotel/Motel Association, Parcs Canada a lancé un vaste projet au cours de l'été 2000. L'objectif de l'enquête était de mesurer le degré d'utilisation par les visiteurs, de déterminer les tendances d'utilisation par les visiteurs, d'élaborer un profil des visiteurs du parc, d'évaluer la qualité de la communication des principaux thèmes patrimoniaux et de mesurer le degré de satisfaction des visiteurs par rapport à leur expérience. Une présentation conjointe des résultats préliminaires sera faite au cours du forum de planification.

3.5 COMMUNICATION DU CARACTÈRE IMPÉRATIF DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

Le parc national Banff a l'occasion inégalée de façonner la compréhension, l'appréciation, la satisfaction et le soutien du public, d'où la nécessité d'avoir des activités de communication efficaces, bien planifiées et ciblées. Un certain nombre de programmes continuent d'offrir, aux visiteurs et aux résidents, l'occasion de découvrir le parc et d'informer à son sujet. Parmi ces programmes en cours, mentionnons les suivants :

PROGRAMME DE DIFFUSION EXTERNE DE L'ASSOCIATION FRIENDS OF BANFF

Trois troussees éducatives (deux sur les ours et une sur les loups et les wapitis) ont été conçues de façon à cadrer avec le programme d'enseignement des divisions 1 à 4 de l'Alberta. Ces troussees continuent d'être des véhicules précieux pour inculquer aux élèves des concepts tels que l'adaptation, l'habitat, la biologie de conservation, l'écologie et les idéaux culturels. Au cours de la dernière année, les troussees ont été envoyées à quelque 37 écoles et ont servi d'outil pour l'éducation environnementale de 1 100 élèves. Cette année, deux nouvelles troussees sur les wapitis ont été préparées. Pour étendre encore plus le programme de diffusion externe, les troussees seront versées dans le site Web de l'association Friends of Banff, qui est lié à la page Web du Parc national Banff.

PROGRAMME LIVING WITH WILDLIFE (VIVRE AVEC LES ANIMAUX SAUVAGES)

L'association Friends of Banff et Parcs Canada ont créé le programme Living With Wildlife (vivre avec les animaux sauvages) en 1997. Les principaux objectifs du programme sont les suivants : éducation du public, sécurité publique et réduction de l'accoutumance des ours aux bords de route. Le programme prend la forme d'exposés informels fréquents dans les aires de pique-nique et de repos qui se trouvent en bordure des routes et d'exposés formels présentés en soirée aux endroits suivants : Baker Creek Bungalows, Castle Mountain Village et Castle Mountain Hostel. De plus, des employés se sont vus confier la tâche de parcourir les terrains de camping du mont Tunnel et de Lake Louise. Le programme a été fort utile pour transmettre des renseignements essentiels aux visiteurs pendant la fermeture temporaire du sentier en boucle du lac Minnewanka, en raison de la présence d'ours.

MISES À JOUR SUR LA RECHERCHE

Ce programme est tenu chaque printemps, et un bulletin est produit deux fois l'an à l'intention des résidents et du grand public.

STRATÉGIE « UN CANADA BRANCHÉ »

Pour améliorer les communications externes, le parc cherche à mettre en œuvre une stratégie afin d'atteindre et de joindre certains segments de notre public cible, soit les jeunes, le groupe ethno-culturel et les populations des grands centres urbains. La stratégie *Un Canada branché* vise à informer les Canadiens des défis que représentent l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative et d'influer sur la compréhension des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux et les attentes vis-à-vis ces derniers. Par la stratégie, on s'attache également à intéresser les Canadiens à l'utilisation récréative de ces endroits spéciaux et à partager la responsabilité de leur conservation et du maintien de leur intégrité. L'annexe B décrit quelques-unes des activités de communication proposées.

3.8 ESPÈCES ET DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

PHYSE DES SOURCES THERMALES DE BANFF

Depuis octobre 1999, on a réalisé des progrès sur plusieurs fronts en ce qui concerne le programme de recherche et de rétablissement relatif à la physe des sources thermales de Banff (PRRPSB). La surveillance des fluctuations des populations de physes, de la microdistribution des physes et de la physiochimie de l'eau se poursuit. Toutes les cinq populations continuent de subir des fluctuations saisonnières. Les analyses statistiques effectuées continuent de révéler des associations intéressantes entre les fluctuations des populations de physes, la microdistribution des physes et la physiochimie de l'eau.

Après bien des ajustements et modifications, le débit du système d'aquarium du lieu historique national Cave and Basin (LHNCS) est bien rétabli, et les physes se reproduisent. Ces mollusques fournissent des données précieuses sur la biologie reproductive des espèces et feront l'objet de tentatives de réintroduction. Un rapport annuel ainsi que deux examens du Plan de gestion des ressources (PGR) pour le rétablissement de la physe ont été préparés. Le PGR servira de canevas pour toute intervention future relative à la conservation de la physe et de son habitat; il sera terminé d'ici la fin de l'année. Une analyse des options a révélé des problèmes de conservation de l'habitat aux neuf emplacements de sources thermales historiques où se trouvent des physes.

Pour la deuxième année consécutive, on a obtenu du financement du Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril, parrainé par le Fonds mondial pour la nature (Canada) et le Service canadien de la faune. Un exposé sur le PRRPSB et le PGR a été présenté à la conférence internationale sur les terres humides, qui s'est tenue à Québec en août 2000. On met présentement la dernière main au nouvel élément d'exposition didactique sur le programme au LHNCS. Un rapport d'étape a également été rédigé récemment pour que l'on puisse mieux évaluer l'état des espèces en Alberta.

3.9 ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

RESTAURATION DES ESPÈCES DE POISSON INDIGÈNES

Le programme de recherche halieutique en cours vise à faire comprendre la situation des populations indigènes d'omble à tête plate et de truite fardée dans les parcs nationaux en milieu montagneux. L'objectif visé est de déterminer la divergence génétique entre les principaux réseaux hydrographiques. Les résultats de cette étude pourraient avoir des répercussions sur les questions relatives à la biodiversité.

RÉGÉNÉRATION DES SYSTÈMES AQUATIQUES (RÉGIMES D'ÉCOULEMENT)

Les chercheurs continuent d'étudier la possibilité d'améliorer l'habitat du poisson afin que les populations de poisson indigènes puissent être restaurées et maintenues dans la rivière Spray, en aval du barrage Canyon et du ruisseau Goat. Le travail se poursuit pour déterminer la faisabilité de diverses stratégies de restauration, notamment la capacité de TransAlta de modifier le débit.

Restauration des niveaux et des débits d'eau dans les terres humides des lacs Vermilion (voir paragraphe 3.14 et annexe C).

RECHERCHE

Environ quatorze projets de recherche ont été entrepris dans les domaines suivants : désignation de lacs repères à des fins de recherche et d'éducation, détermination des facteurs menaçant les ruisseaux et les lacs alpins, surveillance de la qualité de l'eau et des effets des effluents d'eaux usées, restauration des plans d'eau et recherche sur les espèces (p. ex., physe des fontaines de Banff, omble à tête plate et truite fardée).

PRIORITÉS CONCERNANT LE MILIEU AQUATIQUE

Pour la prochaine année, les priorités seront relativement semblables à celles de l'année dernière. Parcs Canada continuera de centrer ses efforts sur la recherche sur les amphibiens, le programme de lacs repères, la cartographie (SIG) de l'information sur les bassins hydrographiques et la recherche liée à l'inventaire du barrage du ruisseau Forty-Mile.

GROUPE CONSULTATIF SUR LA VIE AQUATIQUE

Ce groupe continue d'aider Parcs Canada à se pencher sur les questions suivantes : opérations, réglementation et pêche sportive, et gestion des ressources.

3.10 VÉGÉTATION

BRÛLAGES DIRIGÉS

Au cours de la dernière année, on a procédé à quatre brûlages dirigés, soit les suivants :

- au niveau de la partie centrale de la rivière Spray : 500 hectares, mai 2000;
- brûlage du pare-feu du mont Sulphur : 22 hectares, juin 2000;
- vallée de la Cascade : 80 hectares, septembre 2000;

- brûlage dirigé à la rivière Panther aux fins de recherche sur le comportement du feu (en cours).

En effectuant des brûlages dirigés dans le parc national Banff, on vise de nombreux objectifs, notamment les suivants : réduction des matières combustibles, conservation des habitats fauniques, réduction des insectes et des maladies des arbres, et maintien d'écosystèmes repères. On procède à ces brûlages à des périodes où les herbes et les feuilles caduques sont sèches, les chances de temps chaud et sec minimales et les visiteurs peu nombreux. Un exposé sur le rôle du feu dans le parc national Banff sera fait au cours du forum de planification.

VÉGÉTATION EXOTIQUE

La lutte contre la végétation exotique constitue un autre domaine de travail clé. Dans le but d'empêcher la propagation des plantes non indigènes qui menacent les communautés et les espèces de plantes indigènes, on a traité ou arraché à la main un certain nombre de plantes non indigènes. Des spécimens de chardon des champs et de laitron vivace ont été traités le long de la Transcanadienne, entre l'entrée Est et le carrefour vers Sunshine. Dans des endroits perturbés de l'avant-pays, on a pulvérisé ici et là des matricaires inodores et des linaires communes. Pour réduire la population de renoncules âcres, on a arraché des spécimens à la main dans deux endroits de l'arrière-pays (ruisseau Stoney et Elk Trap) et pulvérisé ici et là dans le lotissement urbain de Lake Louise, ainsi qu'à proximité des cabanes d'arrière-pays du ruisseau Johnson et des lacs Cyclone et Mystic.

RECHERCHE SUR LES EFFETS DU FEU

Par la recherche, Parcs Canada est mieux en mesure de comprendre l'histoire et le rôle du feu. On a mené des recherches sur les effets du feu sur l'*Hedysarum alpinum*, aliment important du grizzli. La première année, on a recueilli des données à la rivière Panther. D'autres sites de recherche ont été établis dans la vallée Cascade. Les résultats préliminaires indiquent que les grizzlis préfèrent consommer cette plante dans les secteurs brûlés plutôt que dans l'habitat non brûlé adjacent. On a rédigé un rapport comparant les sites brûlés à des sites non brûlés au mont Cory (1977) et à Hillsdale (1998).

Dans le cadre du projet de restauration pluriannuel du pin à écorce blanche, lancé en 1998, un transect de recherche a été établi sur le mont Weed, près de la route 93 N.

SURVEILLANCE DES HERBIVORES

Parcs Canada continue de recueillir des données sur les enclos herbagers de la vallée Bow. Ces enclos permettent d'isoler l'effet du broutage de celui d'autres facteurs tels les changements de temps, la surface de la nappe aquifère et le feu. L'analyse de ces données permettra de montrer comment le broutage fait par les ongulés agit sur la végétation, surtout sur les arbres à feuilles caduques, les arbustes et les plantes herbacées.

GESTION DES COMBUSTIBLES

Dans le cadre d'un partenariat avec Hostelling International, un plan de gestion des combustibles a été préparé l'automne dernier pour l'auberge de jeunesse du ruisseau Mosquito. Il reste du travail à faire relativement au projet de pare-feu au

ruisseau Carrot. De plus, Parcs Canada remettra en état les pistes de débardage et les chantiers de façonnage le long des pare-feu des endroits suivants : Middle Springs, hôtel Banff Springs et canyon Johnson.

INSECTES FORESTIERS

Le dendroctone du pin argenté (DPA) est un insecte présent naturellement dans le parc national Banff. Il colonise les pins faibles ou âgés de plus de 80 ans. Le parc national Banff et les terres forestières adjacentes contiennent une quantité considérable de pins. Des hivers doux, l'arrivée de DPA de la Colombie-Britannique et l'existence de peuplements âgés de premier ordre ont incité la province de l'Alberta à exprimer ses inquiétudes vis-à-vis les risques possibles pour les terres forestières adjacentes. Parcs Canada travaille de concert avec la province de l'Alberta pour évaluer les dangers que présente le DPA pour les forêts de pins et pour élaborer une stratégie prévoyant notamment la coordination des brûlages prévus.

3.11 FAUNE

GESTION DU WAPITI

Le déplacement de 153 wapitis dans des secteurs situés au cœur de l'écosystème du centre des Rocheuses a constitué une réalisation importante de la stratégie de gestion du wapiti. Cette mesure favorisera la restauration des processus écologiques naturels et la réduction des conflits entre wapitis et hommes. Grâce à l'important travail de recherche et de communication effectué, la capture et le déplacement des wapitis ont été couronnés de succès. Le comité consultatif sur les wapitis a joué un rôle important au chapitre de l'amélioration de la stratégie de mise en œuvre. Parcs Canada continue de surveiller les mouvements des wapitis déplacés.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES WAPITIS ET GROUPE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF SUR LES WAPITIS

Le comité consultatif sur les wapitis et le groupe scientifique consultatif sur les wapitis ont aidé le parc national Banff à franchir une étape importante dans la gestion de la faune adjacente au lotissement urbain de Banff en examinant la stratégie de gestion du wapiti et l'évaluation environnementale afférente. Compte tenu de la possibilité d'obtenir des résultats imprévus et de la nécessité de procéder à une surveillance intensive, les organes consultatifs ont recommandé une approche de gestion adaptative prévoyant l'examen annuel des résultats avant la mise en œuvre des mesures de l'année suivante. Parcs Canada s'est engagé à participer à ce processus d'examen annuel.

RECHERCHE SUR LES OURS ET GESTION DE L'ESPÈCE

Le projet relatif au grizzli des pentes Est a donné lieu, jusqu'à maintenant, à sept années de recherche; il reste une autre année de travail à accomplir pour parachever l'analyse démographique. Les pistes de recherches futures visant à appuyer la gestion scientifique de cette importante espèce seront établies et mises en œuvre au cours des prochaines années. Un exposé sur le grizzli sera présenté pendant le forum de planification

PRÉSENCE D'OURS AU LAC TWO-JACK

Six grizzlis se sont installés dans le secteur du sentier en boucle Minnewanka à la fin de l'été pour profiter de l'exceptionnelle moisson de shépherdie du Canada. Cet événement a entraîné la fermeture précoce des campings du lac Two-Jack (terrain du rivage et camping principal) et l'imposition de quelques restrictions temporaires en ce qui concerne le cyclisme, l'équitation et la randonnée pédestre. Une étude des mouvements antérieurs de trois des ours (une femelle portant un collier émetteur et ses deux petits) laisse croire qu'ils occupaient rarement des secteurs fortement fréquentés par les visiteurs et qu'ils se sont là installés en raison de la faible production de petits fruits en altitude.

LOUPS

En novembre 1999, deux nouveaux loups se sont installés dans la vallée Bow et ont formé une meute (Fairholme) à l'est de la ville de Banff. Six louveteaux sont nés au printemps, et si l'on compte l'adulte qui vient de s'y ajouter, la meute est maintenant constituée de neuf loups. Tous les loups Fairholme et la meute entière utilisent les sept passages souterrains pour animaux sauvages aménagés autour et à l'est de Banff. L'an dernier, la meute Bow Valley était composée de deux loups. Il y a eu quatre naissances cette année. Les membres de cette meute préfèrent traverser la transcanadienne en empruntant le passage souterrain Healy plutôt que les autres passages, y compris le pont 5-Mile. Récemment, la meute au complet a traversé à quatre reprises la transcanadienne en empruntant les deux passerelles. De plus, la surveillance des structures permettant de traverser la route et des déplacements des loups a révélé que deux nouveaux loups semblent avoir élu domicile près de la jonction Castle. Deux loups des meutes Cascade et Red Deer ont été abattus ou piégés légalement à l'extérieur du parc l'an dernier. Jusqu'à huit loups auraient connu le même sort dans la vallée de la rivière Clearwater. Au mois de novembre, « Betty », membre fondateur de la meute Cascade, a été trouvée morte par suite de causes naturelles dans la vallée Bow.

BISON

Une réunion à laquelle assistaient des membres de l'Alberta Natural Resources Service et de l'Alberta Lands and Forest Branch a eu lieu en septembre 1999 pour discuter d'une éventuelle réintroduction du bison. On s'est rendu compte que la restauration du bison ne serait pas simple et qu'elle exigerait une approche prudente et graduelle. Un processus a été proposé. Il prévoit que l'on ne procède à la réintroduction du bison que lorsque l'on aura répondu aux trois questions suivantes : 1) La restauration du bison dans le parc national Banff constitue-t-elle une décision de gestion des terres respectueuse de l'environnement? 2) Est-il possible de donner suite de façon satisfaisante aux préoccupations des intervenants? 3) À quel schéma expérimental pourrait-on se fier pour déterminer la faisabilité d'une réintroduction du bison? Pour entamer le dialogue et la recherche relativement à la réintroduction du bison, un atelier s'est tenu le 28 octobre 2000. Au nombre des participants se trouvaient des représentants de la province de l'Alberta, de l'Université de l'Alberta, et de l'Université de Calgary.

CARIBOU

Au cours des dernières années, la population de caribous du secteur Siffleur semble avoir diminué, passant du nombre élevé d'environ 23 animaux enregistré à la fin des années 1980, au minimum de deux, enregistré en 1999. S'il est possible que l'on sous-estime la véritable taille de la population de caribous au cours des enquêtes, faute de pouvoir les observer souvent, il semble probable que la taille absolue de la population soit bien en deça de cinquante et en baisse. On ne connaît pas les causes de la diminution de la population. Parcs Canada a prévu un atelier réunissant des gestionnaires fonciers provinciaux et des biologistes ayant des connaissances spécialisées sur les caribous afin de discuter de la diminution de la population. Une enquête hivernale dans le drainage du secteur Siffleur est prévue en février 2001 : on tentera de déterminer la taille minimale de la population.

LYNX

L'étude sur le lynx en est à sa cinquième année de recherche. La surveillance de ces félins insaisissables continue de fournir de précieux renseignements sur les populations locales de lynx et leur habitat préféré.

SURVEILLANCE

Les tendances propres aux espèces indicatrices carnivores, herbivores et végétales dans le contexte des interventions de restauration écologique continuent de faire l'objet de surveillance. Des bénévoles de la collectivité et des employés du parc viennent de finir une deuxième année de surveillance de la productivité et du taux de survie des oiseaux chanteurs.

COMMUNICATION DES QUESTIONS RELATIVES À LA RECHERCHE ET À LA FAUNE

Un atelier de mise à jour sur la recherche est organisé chaque printemps, et un bulletin est préparé deux fois l'an à l'intention des résidents et du grand public. Deux fois par an, les chercheurs du parc informent d'autres chercheurs, le personnel, les groupes environnementaux, les éducateurs et des organismes affiliés du déroulement de leurs travaux. Le programme Living With Wildlife est dans sa troisième année d'existence. Des employés ont rendu visite aux résidents et ont distribué de la documentation sur les questions relatives à la faune. Des campeurs bien informés sur les ours se sont penchés sur 190 embouteillages occasionnés par des animaux sauvages et ont fait des exposés dans les secteurs d'habitations périphériques.

3.12 POINT DE PASSAGE DE LA FAUNE CASCADE

La fermeture du camp de cadets de l'Armée, les fermetures temporaires de routes et le fait de dissuader les visiteurs d'utiliser les zones fragiles ont amélioré les déplacements de la faune. La surveillance des mouvements de la faune pratiquée dans le point de passage se poursuit. Un exposé sur la situation avant et après la restauration au point de passage de la faune Cascade sera présenté pendant le forum de planification.

3.14 TERRES HUMIDES DES LACS VERMILION

Le chemin de fer Canadien Pacifique et Parcs Canada ont entrepris conjointement la restauration des écoulements d'eau et la stabilisation des voies dans les terres humides

des lacs Vermilion. En septembre 2000, le CP a installé 11 buses sous les voies dans les terres humides Vermilion, et une autre sera installée au printemps prochain. Ces buses vont réduire le nombre d'obstacles aux mouvements naturels de l'eau dans le secteur et les sources d'érosion de la base des voies ferrées, ce qui, en fin de compte, fera diminuer les risques de déraillement dans cet écosystème précieux et fragile. Voir l'annexe C pour plus de renseignements sur ce projet. Ce secteur est visé par le processus de planification des terres adjacentes à la ville de Banff (voir Section 5.6).

CHAPITRE 4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE

4.43 PATRIMOINE BÂTI

On vient d'achever la rédaction d'un rapport intitulé Analyse et description des ressources du patrimoine architectural qui porte sur des bâtiments associés au patrimoine de camping de Banff. Le premier emplacement de camping de Banff, le Rundle, a ouvert en 1919 sur l'emplacement du terrain de golf Banff Springs. Le rapport décrit des bâtiments d'origine associés au terrain de camping du mont Tunnel, qui remontent à 1927. On a également terminé un autre rapport d'analyse et de description des ressources du patrimoine architectural pour upper et lower Lake Louise.

Cette année, Parcs Canada a terminé la compilation du dossier pour le lieu historique national du Refuge-du-Col-Abbot. Le parc coordonnera l'an prochain la tenue d'une cérémonie et le dévoilement d'une plaque au lieu en question.

Le seul grand projet entrepris cette année en matière de patrimoine bâti réside dans les travaux de conservation apportés à la résidence du directeur, un édifice du patrimoine fédéral reconnu. De gros travaux ont permis de restaurer la finition extérieure et l'apparence du bâtiment. Notons à ce chapitre un nouvel aménagement paysager et la pose de clôture. Enfin, la cabane de gardes de parc du ruisseau Stoney a aussi fait l'objet de travaux de restauration.

Parcs Canada a co-parrainé l'exécution de rapports d'inventaire des ressources culturelles dans la ville de Banff. Le parc entourant le centre administratif a subi des travaux DE remodelage, y compris ouvrage en pierre et installation du deuxième pont en rondins ouvragés dans les jardins Cascade. Les deux ponts en rondins ont été construits pour représenter les ponts en rondins d'origine dont la construction dans les jardins remonte aux années 1930.

4.44 RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

On a terminé une description complète des ressources archéologiques du parc national Banff. Ce rapport est intégré à l'inventaire cartographique du SIG pour le parc et constituera un outil primordial pour les futures mesures de gestion des ressources. Parmi les autres travaux archéologiques, mentionnons une étude faite le long de la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique qui traverse Banff et Yoho, afin d'inventorier les caractéristiques associées aux tout débuts du chemin de fer.

Les fouilles archéologiques du lac Minnewanka permettent toujours de retirer des matériaux intéressants, vestiges révélant quelque 11 000 années, c.-à-d. remontant jusqu'à la période de Clovis. Ces sites sont le lien avec les toute premières occupations des montagnes par les humains.

Les priorités visées pour l'an prochain sont les suivantes : collaborer avec les exploitants de Skoki Lodge afin d'améliorer le plan d'entretien pour fins de conservation; collaborer avec l'hôtel Banff Springs Hotel pour terminer un énoncé d'intégrité commémorative;

installer un nouveau revêtement sur les plates-formes extérieures de Cave and Basin afin de prévenir les dommages que pourrait causer l'eau sur ces plates-formes; étendre le système de gicleurs aux deux lieux historiques nationaux afin d'accroître la protection de ces bâtiments; enfin, continuer de collaborer avec la province de l'Alberta et la Banff Heritage Corporation afin d'accroître la protection et d'améliorer la mise en valeur des ressources culturelles dans la ville de Banff.

CHAPITRE 5.0 UN LIEU POUR LES GENS

5.2 UN LIEU POUR LE TOURISME PATRIMONIAL

STRATÉGIE SUR LE TOURISME PATRIMONIAL

Élaborée en 1997, la Stratégie sur le tourisme patrimonial de la vallée de la Bow (Banff) en est à sa troisième année de mise en œuvre et est conçue pour mettre à l'honneur et préserver l'intégrité écologique et culturelle du parc. Parmi les projets de l'année dernière, on note : l'évaluation de l'efficacité du programme; des exposés à l'intention de publics locaux, nationaux et internationaux; la création d'un programme annuel de prix pour le tourisme patrimonial; la prestation de cours d'accréditation supplémentaires, privés et publics; la mise en évidence de messages et d'images associés aux valeurs du parc ainsi qu'à la nature, à l'histoire et à la culture de ce site du patrimoine mondial. En collaboration avec les entreprises de Lake Louise, on a élaboré une stratégie pour Lake Louise qui s'inspire de la Stratégie sur le tourisme patrimonial de la vallée de la Bow (Banff).

Les priorités pour l'année prochaine comprennent l'Année de l'ours et, en collaboration avec le Whyte Museum of the Canadian Rockies, l'exposition *Bears : Imagination and Reality* qui sera présentée du 19 mai au 20 septembre 2001. (Voir l'annexe D pour de plus amples renseignements.)

PROGRAMME D'ORIENTATION PATRIMONIALE LE MEILLEUR DE BANFF

Ce programme fournit au personnel du parc et du secteur privé des renseignements sur le patrimoine culturel et naturel du parc, les questions de sécurité et le comportement approprié à adopter dans le parc. Cette année, on a renforcé les messages d'intégrité écologique.

2001 : ANNÉE DE L'OURS

Le parc national Banff est l'un des organisateurs principaux de cet événement. Plus de 100 partenaires travaillent à l'élaboration de 500 activités dans le cadre de cette célébration. Ces activités permettront d'accroître la sensibilisation et la compréhension des gens à l'égard des ours noirs et des grizzlis. L'une des activités majeures sera l'exposition intitulée *Bears : Imagination and Reality*.

5.4 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

EXPOSITION DIDACTIQUE SIKSIKA

La nation Siksika a monté une exposition didactique dans le bâtiment d'administration du parc en vue de présenter sa culture aux visiteurs. Il y avait des interprètes sur place quotidiennement et des danseurs une fois par semaine.

PLACE DU CANADA

Le 9 juillet 2000, l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, a inauguré la Place du Canada du parc national Banff. On a choisi Banff pour accueillir la première

Place du Canada située dans un parc national pour trois raisons : il s'agit d'un joyau du patrimoine canadien, c'est le lieu de naissance de notre réseau de parcs nationaux et enfin, son paysage est reconnu mondialement. L'exposition très interactive donne aux Canadiens et aux visiteurs internationaux la possibilité d'en apprendre plus sur le patrimoine naturel et culturel du Canada et sur les événements et les personnes qui l'ont façonné.

PARTENAIRES POUR PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS CULTURELLES

Parcs Canada continue de travailler avec le gouvernement provincial et d'autres attractions culturelles majeures en vue de promouvoir les sites historiques et d'échanger de l'expertise professionnelle. Parmi les possibilités offertes, notons le Heritage Passport, le Alberta Heritage Superpass et les programmes Pathways to Pastways. La vente du Heritage Passport a augmenté d'environ 600 %, soit plus de 3 600 laissez-passer vendus.

MOUNTAIN PARKS HERITAGE INTERPRETATION ASSOCIATION (MPHIA)

Il s'agit d'une association fondée pour établir des normes et des processus de formation et d'accréditation pour les guides-interprètes professionnels. Jusqu'à maintenant, on a offert cinq cours et on prévoit en offrir quatre ou cinq en 2001. Jusqu'à présent, environ cinquante guides-interprètes ont obtenu leur accréditation.

À partir du printemps 2001, les exploitants d'entreprise touristique qui offrent des services de guide-interprète dans le parc national Banff devront obtenir une accréditation professionnelle auprès de la MPHIA afin d'être admissibles à un permis d'exploitation. La MPHIA offrira régulièrement des programmes de formation.

CADRE DE COMMUNICATIONS INTÉGRÉES POUR LES PARCS DES ROCHEUSES

On a rédigé une ébauche de cadre de travail dont l'objectif est d'intégrer les activités de communications et de veiller à ce que ces activités soient coordonnées, ciblées et efficaces.

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Onze élèves et trois superviseurs ont participé à la cinquième édition de ce programme. Le programme a permis à un groupe diversifié de participants de partout au Canada de se réunir et d'en apprendre les uns sur les autres, d'améliorer leurs compétences professionnelles et interpersonnelles, en plus de mieux apprécier et comprendre le réseau et les activités de Parcs Canada.

CENTRE DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Le 26 juin 1998, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé que Parcs Canada obtiendrait un local sur l'avenue Banff pour en faire un centre de sensibilisation à l'environnement et un centre de liaison pour Parcs Canada. Les négociations sont en cours avec les titulaires d'une propriété à bail.

GUIDE DE RÉFÉRENCE À L'INTENTION DES ORGANISATEURS DE VOYAGES EN GROUPE

Le groupe consultatif sur les transports et les services publics a élaboré un manuel à l'intention des organisateurs de voyages en groupe. Le manuel a pour but d'appuyer les

objectifs de communications du parc par le truchement de la formation du personnel à Laidlaw, à Brewsters et à d'autres agences d'organisation de voyages en groupe. Il fournit des renseignements exacts et pertinents afin que les organisateurs comprennent et appliquent le protocole de visite du parc.

STRATÉGIE UN CANADA BRANCHÉ

Voir la section 3.5 et l'annexe B.

5.5 HÉBERGEMENT DES VISITEURS DE L'AVANT-PAYS À L'EXTÉRIEUR DES COLLECTIVITÉS

AUBERGES DE JEUNESSE ET LOGEMENTS COMMERCIAUX PÉRIPHÉRIQUES (LCP)

Le personnel de Parcs Canada a étudié les recommandations contenues dans le rapport du Comité d'examen des LCP sur les *logements commerciaux périphériques et auberges dans les parcs nationaux des Rocheuses* et en a discuté avec Hostelling International et les gérants de LCP. Le document a été rendu public par la ministre responsable de Parcs Canada en avril 2000. Parcs Canada s'inspirera du rapport du Comité pour élaborer les lignes directrices à l'intention des auberges de jeunesse et des LCP. On a également tenu compte des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, également publiées au printemps, pour étudier le rapport du Comité. Parcs Canada finalise les recommandations précises à chaque site. Une fois l'étude terminée, Parcs Canada communiquera avec les gérants individuellement.

5.6 GESTION EFFICACE DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

STRATÉGIE SUR LA GESTION DE L'ACTIVITÉ HUMAINE POUR LE PARC NATIONAL BANFF

On élabore actuellement une stratégie sur la gestion de l'activité humaine pour le parc national Banff. La stratégie définira et intégrera des objectifs écologiques, sociaux et culturels pour le parc national Banff et s'inspirera des principes mentionnés dans le plan directeur, des meilleures compétences scientifiques connues et des principes de gestion adaptée. On présentera un exposé lors du forum afin d'examiner la stratégie proposée et d'en discuter.

TERRES ADJACENTES À LA VILLE DE BANFF

Lors du forum de planification de l'an dernier, on a présenté un cadre de planification pour les terres adjacentes à la ville de Banff. À ce moment, plusieurs participants des secteurs représentés à la table ronde ont indiqué qu'il faudrait fixer des buts précis et réalistes et des objectifs clairs avant de commencer le processus de planification. On a également suggéré que le champ de l'étude soit étendu en vue d'inclure les terres situées au nord de la Transcanadienne. D'après ces indications, Parcs Canada a modifié ce projet de planification en y appliquant les principes et objectifs décrits dans la stratégie sur la gestion de l'activité humaine et en redéfinissant les limites de la zone d'étude. La consultation publique constituera un aspect important pour l'élaboration de la stratégie.

STRATÉGIE SUR L'ACTIVITÉ HUMAINE AU LAC MORAINÉ

On continue de se préoccuper des problèmes écologiques et sociaux dans la région du lac Moraine. Pour une deuxième année, on a limité l'accès lorsque la présence de grizzlis a fait craindre pour la sécurité publique. On a demandé aux randonneurs de se déplacer en petits groupes d'au moins six personnes dans les sentiers des secteurs suivants : vallée Larch, vallée Paradise, secteur du lac Eiffel, vallée des lacs Consolation et sur le sentier du haut plateau du lac Moraine (parallèle à la route). Parcs Canada a surveillé le respect des directives pendant la période d'accès limité. De plus, on a effectué des sondages auprès des visiteurs du lac Moraine afin d'obtenir de la rétroaction sur cette initiative de gestion. Des recherches préliminaires effectuées sur le sentier du haut plateau constituaient la première étape d'une stratégie visant à évaluer la pertinence de la pratique du vélo de montagne dans le sentier. Parcs Canada continuera de travailler avec des groupes consultatifs externes en vue de trouver des solutions à court et à long terme pour la gestion du lac Moraine. Il y aura un exposé sur les initiatives de planification au lac Moraine lors du forum de planification.

STRATÉGIE SUR LA GESTION DE L'ACTIVITÉ HUMAINE DANS LE SECTEUR DE SKOKI

On a recueilli les premiers renseignements de base pour la stratégie visant Skoki. Son élaboration commencera l'année suivant le parachèvement de la stratégie visant le lac Moraine et lorsqu'on aura cerné une stratégie de gestion de l'activité humaine pour le parc national Banff.

GESTION DES SENTIERS POUR VÉLOS À NORQUAY ET À STONEY SQUAW

L'été dernier, et ce, à des fins de réaménagement, on a fermé des sentiers pour vélos de montagne non balisés sur les versants sud des monts Norquay et Stoney Squaw. On a posé des affiches informant les cyclistes de la fermeture et on a produit des cartes des sentiers de la région. La pratique du vélo de montagne est toujours autorisée sur la route du mont Norquay, le sentier du sommet du mont Stoney Squaw et le sentier inférieur du mont Stoney Squaw.

SENTIER TRANSCANADIEN

Parcs Canada a indiqué une éventuelle route dans la vallée de la Spray, à partir des lacs Spray sud. Cependant, les responsables du sentier en Colombie-Britannique et en Alberta ne s'entendent pas sur l'emplacement du sentier dans leur province respective. Parcs Canada ne désignera donc pas officiellement un sentier dans le parc national Banff tant qu'il n'y aura pas d'accord formel sur l'emplacement du sentier dans les terres provinciales adjacentes.

SONDAGES – ÉTÉ 2000

On a effectué un certain nombre de sondages pendant l'été. On a notamment effectué une étude approfondie des habitudes d'utilisation des visiteurs entre juin et octobre 2000 (voir la section 3.4). Des représentants de Parcs Canada, de l'association locale des exploitants d'hôtels et de motels et de Développement économique Alberta présenteront les résultats préliminaires du sondage lors du forum. Parmi les autres initiatives menées dans le parc national Banff au cours de l'été 2000, on note :

- le sondage sur l'accès limité au lac Moraine;

- l'évaluation de la stratégie sur le tourisme patrimonial de la vallée de la Bow (Banff);
- le sondage sur les campings de Banff;
- le sondage radio de l'association Friends of Banff;
- le sondage auprès des visiteurs de la Place du Canada;
- la surveillance de l'activité humaine sur les sentiers de l'arrière-pays (p. ex. compteurs);
- le sondage VISTA et l'analyse de la circulation dans le secteur de Lake Louise.

5.7 MONT SULPHUR

Cette région fait partie de l'unité de gestion des carnivores de la ville de Banff qui sera étudiée dans la stratégie visant la gestion de l'activité humaine élaborée pour le parc et du processus de planification pour les terres adjacentes à la ville de Banff.

5.8 STATIONS DE SKI

Le 19 octobre 2000, l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, a rendu public les décisions relatives à la planification et à la gestion des stations de ski dans les parcs nationaux. Les décisions fournissent des approches claires et conséquentes pour que les stations de ski situées dans les parcs nationaux des Rocheuses puissent être exploitées de façon à ne pas porter atteinte à l'intégrité écologique des parcs. De même, les stations de ski pourront modifier leurs activités afin de mieux servir les skieurs notamment en élaborant de nouveaux plans à long terme (voir l'annexe E pour obtenir de plus amples renseignements sur l'annonce ministérielle du 19 octobre.).

5.9 SECTEUR DU TERRAIN DE GOLF BANFF SPRINGS

La route du terrain de golf continuera à être fermée entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai, et après 22 h toute l'année. La surveillance de l'activité faunique et humaine sur le trajet de passage de la faune au terrain de golf a indiqué une augmentation de la prédation des wapitis par les couguars et les loups.

5.10 CLÔTURAGE DES COLLECTIVITÉS ET DES INSTALLATIONS

Parcs Canada continue d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'installer des clôtures à l'épreuve de la faune dans le secteur de Lake Louise. Les commentaires des résidents de Lake Louise joueront un rôle important dans l'évaluation de la faisabilité et de la pertinence de cette solution et dans la mise au point de concepts de clôture et d'autres techniques visant à réduire les conflits animaux/humains dans la collectivité.

CHAPITRE 6.0 TRANSPORT

6.1 TRANSPORT TERRESTRE

GROUPE CONSULTATIF SUR LE TRANSPORT ET LES SERVICES PUBLICS (GCTSP)

Le GCTSP a été créé à la suite de l'approbation du plan directeur. Au cours de la dernière année, le groupe a traité bon nombre des questions soulevées dans le plan directeur, notamment l'amélioration de l'interprétation le long des routes du parc, en particulier le long de la promenade de la vallée de la Bow, et la publication d'un guide de référence à l'intention des voyageurs qui utilisent les routes du parc. On a rédigé un document qui clarifie l'application de la LCEE lors de situations d'urgence. C'est le groupe qui a organisé l'atelier sur la relocalisation d'animaux sauvages dans le parc national Banff en février 2000.

ATELIER SUR LA RELOCALISATION D'ANIMAUX SAUVAGES DANS LE PARC NATIONAL BANFF – 8 ET 9 FÉVRIER 2000

L'atelier a été élaboré pour répondre aux questions suivantes : a) Quelles sont les espèces ou les groupes d'animaux qui nous préoccupent? b) Quels sont les processus écologiques qui nous préoccupent? c) Quelles sont les conséquences des solutions d'atténuation retenues parmi une vaste gamme d'options d'atténuation possibles? et d) Quelles mesures peut-on prendre pour répondre aux inconnus? L'évaluation de l'ampleur des répercussions écologiques actuelles variait selon les participants en fonction des disciplines et des perspectives individuelles. Il a toutefois été convenu que l'intégrité écologique constituait l'objectif majeur et qu'il fallait coordonner les recherches. De façon générale, l'atelier a donné lieu à des discussions intéressantes et a permis de trouver un certain nombre de bonnes idées qui faciliteront l'étude sur le transport dans la région. Il existe un rapport qui résume la discussion.

ÉTUDE SUR LE TRANSPORT DANS LA RÉGION

On s'est engagé dans le plan directeur à étudier les besoins et les questions en matière de transport dans la région. Afin d'atteindre cet objectif de gestion, on a créé un groupe de travail à l'automne 1999. Les participants représentent divers organismes gouvernementaux, la ville de Banff, la ville de Canmore, le district municipal de Bighorn et la ville de Calgary. L'étude se penche sur les questions, les tendances et les options liées à l'augmentation de la circulation dans la vallée de la Bow. On élabore conjointement un cadre de référence afin de définir le champ, les buts et les objectifs de l'étude. On s'efforce de cerner ce qui existe et ce qui manque en matière de données. Le groupe de travail continue de se rencontrer en vue de faire progresser cette initiative.

PROMENADE DE LA VALLÉE DE LA BOW

Les restrictions volontaires de déplacement de nuit se poursuivent sur la promenade, de l'est du canyon Johnston à la jonction de la Transcanadienne, et ce, entre les mois de mars et de juin.

PASSAGES DE LA FAUNE SUR LA TRANSCANADIENNE

Depuis l'automne 1996, Parcs Canada finance une recherche visant à évaluer les répercussions des routes sur l'écologie dans le parc national Banff. L'étude porte principalement sur la Transcanadienne, sa perméabilité pour la faune et les répercussions qui en découlent en termes de mortalité animale, de déplacements et de composantes de l'habitat dans la vallée de la rivière Bow. Le D^r Tony Clevenger, chercheur indépendant et professeur adjoint à l'Université de Calgary et à l'Université du Tennessee à Knoxville, présentera les résultats de la recherche lors du forum de planification (voir l'annexe F).

ÉTUDE PORTANT SUR LE TRANSPORT À LAKE LOUISE ET SUR VISTA

On a terminé l'étude en mars 2000. L'objectif était d'évaluer le problème lié aux transports dans le hameau de Lake Louise, à Upper Lake Louise et dans le secteur du lac Moraine, de fournir un aperçu des tendances en matière de transport dans d'autres régions touristiques/protégées du monde, et d'établir le processus de sélection, d'évaluation et de mise en œuvre des mesures à court, moyen et long terme qui ont été suggérées. Les mesures suggérées dans le rapport nécessitent une évaluation plus poussée par Parcs Canada. On entreprendra la planification au cours de l'année prochaine en vue de cerner et de choisir des zones de rassemblement appropriées, de déterminer des moyens de transport viables, et de revoir la logistique et la viabilité d'un système de transport pour les visiteurs. L'été dernier, Parcs Canada a présenté VISTA comme un projet pilote visant à réduire la circulation et l'engorgement du stationnement. Les initiatives prises en matière de transport à Lake Louise feront l'objet d'un exposé lors du forum de planification.

CHAPITRE 7.0 UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ

7.1 APERÇU

CADRE POUR LES COLLECTIVITÉS DE PARC

La nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (Projet de loi C-27) a reçu l'assentiment royal en octobre 2000. Cette loi permet de fixer les limites légales pour chacune des collectivités de parc et d'établir des seuils permanents à l'aménagement commercial dans les collectivités de parc, et impose l'obligation légale d'observer le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement dans tous les plans communautaires futurs.

7.2 VILLE DE BANFF

PLAN COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BANFF

Depuis l'approbation du plan communautaire en 1998, la ville gère un plan de croissance commercial qui étale les nouveaux aménagements à des fins commerciales et qui est établi de sorte à réaliser la construction d'ici 2005. Un recensement conduit en juin 2000 a révélé que la population permanente (soit 7 716 hab.) demeure en-dessous du seuil de 10 000 hab. fixé dans le plan communautaire.

PROJET COMMUNAUTAIRE ÉCO-EFFICIENT

Le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement de la ville de Banff s'inscrit dans un programme de gestion environnementale qui comprend un plan énergétique pour la collectivité, rédigé tout récemment, et l'élaboration en collaboration de lignes directrices sur le lieu et les bâtiments viables.

ADMISSIBILITÉ À RÉSIDENCE

Parcs Canada continue de surveiller toutes les transactions liées aux hypothèques et autres questions liées aux baux. Parcs Canada favorise une coordination accrue avec la ville de Banff concernant la délivrance de permis d'occupation des maisons pour mieux surveiller l'admissibilité à résidence.

7.3 HAMEAU DE LAKE LOUISE

SECTEUR DE LAKE LOUISE

Il faut prendre un certain nombre de décisions importantes concernant le secteur de Lake Louise. Parcs Canada se dit particulièrement soucieux de la protection des grizzlis et de leur habitat. Il faut donc comprendre à fond l'interrelation entre les grizzlis et les humains avant de prendre une décision sur l'utilisation estivale du secteur de ski alpin.

Le plan communautaire de Lake Louise a été envoyé au bureau de la ministre aux fins d'examen. On a rédigé une ébauche des directives de mise en œuvre connexes et le public les a examinées; elles seront finalisées lorsque le plan sera approuvé. Le plan et les lignes directrices ont été préparés en collaboration avec le conseil consultatif de Lake Louise et

reposent sur le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement. Les lignes directrices font ressortir des stratégies qui répondent au concept éco-communautaire.

CHAPITRE 8.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE

8.2 PARTICIPATION DU PUBLIC

FORUM DE PLANIFICATION ANNUEL

Lors du forum de planification de 1999, il a été convenu que Parcs Canada tiendrait des réunions publiques, tous les deux ans ou tous les cinq ans, dans un certain nombre de centres urbains de l'Ouest canadien. Le but est de donner au public la possibilité de comprendre comment Parcs Canada met en œuvre les plans directeurs des parcs des Rocheuses et de faire part de ses commentaires. Ce projet a été remis à l'hiver 2001, car les plans des parcs nationaux Jasper, des Lacs-Waterton, Yoho et Kootenay viennent tout juste d'être publiés.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Divers groupes et particuliers continuent d'aider Parcs Canada à mettre en application les recommandations contenues dans le plan directeur. Cette participation se fait par l'entremise de groupes consultatifs, de journées portes ouvertes et de groupes de travail. Parmi les groupes qui continuent de jouer un rôle important dans les initiatives du plan directeur, on note :

- le comité de travail sur la gestion des ressources culturelles;
- le groupe consultatif sur les écosystèmes aquatiques;
- le comité consultatif sur la présence de wapitis dans les lotissements urbains;
- le Conseil du tourisme patrimonial;
- le groupe consultatif sur le transport et les services publics;
- la commission consultative sur l'aménagement;
- le groupe des entreprises de Banff (petit déjeuner-réunion);
- le Comité consultatif de Lake Louise;
- le comité consultatif sur l'activité humaine au lac Moraine;
- le groupe de travail sur l'étude portant sur le transport dans la région;
- le conseil des services publics de Lake Louise;
- le comité d'étude sur le transport à Lake Louise.

8.3 PROCESSUS D'EXAMEN DE L'AMÉNAGEMENT

COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'AMÉNAGEMENT (CCA)

Le rôle de la CCA continue de se préciser avec l'expérience. La CCA constitue un moyen pour le public de participer directement à l'étude des demandes d'aménagement, et ce, à l'occasion de réunions publiques annoncées. En janvier 2001, trois nouveaux membres se joindront à la CCA pour une période de deux ans.

8.4 UTILISATION APPROPRIÉE

La question de l'utilisation appropriée continue d'être soulevée à un certain nombre d'endroits. La ville de Banff en particulier a élaboré un cadre de travail approprié. Les discussions se poursuivent avec la ville pour connaître la meilleure façon de mettre en œuvre la stratégie. La stratégie sur la gestion de l'activité humaine (voir la section 5.6) fournit un processus pour étudier et évaluer les types et les niveaux d'activité qui respectent le mieux le mandat du parc, tiennent compte de l'augmentation des activités, et font participer le public.

8.5 COORDINATION RÉGIONALE

INITIATIVES DE PLANIFICATION RÉGIONALE DE L'UTILISATION DES TERRES

Parcs Canada travaille avec les gestionnaires fonciers voisins sur un certain nombre d'initiatives, notamment une approche conjointe avec la province de l'Alberta et la société Sunpine Wood Products en vue de lier les plans de gestion pertinents aux versants de l'est des Rocheuses. Le programme traitera des préoccupations communes comme les incendies, les poissons et la faune, les insectes, et la gestion des maladies. Les avantages du programme comprennent la coordination de la gestion des ressources et de l'environnement, une amélioration des ressources sociales, économiques et écologiques, et la rentabilité. On élaborera très prochainement un cadre de référence commun. En collaboration avec des partenaires du GCÉCB, on a commencé une étude sur le transport dans la région. Cette étude permettra d'examiner les problèmes, les tendances et les options liées à l'augmentation de la circulation dans la vallée de la Bow (voir la section 6.1). Cette année, on a aussi entamé une recherche sur la faisabilité de réintroduire le bison dans la région en amont de la rivière Red Deer. Enfin, Parcs Canada participe à un projet de recherche visant à étudier la réaction des wapitis à leur relocalisation dans la région de la rivière Ram.

Parcs Canada a fait part de ses préoccupations à la province de l'Alberta concernant un projet d'aménagement d'un grand complexe récréatif tout près de la limite sud-est du parc et a participé aux étapes préparatoires du processus d'évaluation environnementale. Depuis, la province de l'Alberta a fait de cette région un parc et le projet est donc reporté et soumis à un nouvel examen. Les animaux de cette région qui entrent dans le parc et en sortent profiteront d'une protection accrue à la suite de la décision de la province de l'Alberta.

COORDINATION ET COMMUNICATIONS RÉGIONALES

Parcs Canada continue de collaborer avec les autorités voisines en vue de favoriser une approche coordonnée et intégrée de la gestion des recherches scientifiques, de l'utilisation des terres, de l'activité humaine et des initiatives économiques. Le parc se joint à plusieurs organismes et organisations afin de veiller à l'intégrité écologique, à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles, à la gestion de l'activité humaine et au tourisme patrimonial. Voici quelques-unes de ces organisations :

Groupe consultatif sur l'écosystème du corridor de la Bow (GCÉCB) : La province de l'Alberta préside ce groupe. Au cours de la dernière année, on a continué de travailler sur un système coordonné de cartographie et de base de

données. On a élaboré des lignes directrices pour gérer l'activité humaine dans les corridors fauniques identifiés. On a aussi élaboré une approche coordonnée pour la gestion des feux.

The Biosphere Institute of the Bow Valley (BIBV) : Cette année, on a concentré les efforts sur des ateliers avec des experts de différents domaines dans le but de déterminer les forces des renseignements dont on dispose sur la vallée de la Bow et de combler les lacunes.

Groupe de liaison inter-organismes sur les écosystèmes du centre des Rocheuses (GLIOÉCR) : La priorité de cette année était de voir à l'accès du public de façon coordonnée. On traitera de l'accès aux régions de l'arrière-pays depuis les terres voisines.

The British Columbia Interagency Management Committee : On a discuté des questions de l'utilisation des terres entre la province et Parcs Canada. Il y a eu des ateliers pour discuter de la santé des forêts, de la gestion du feu, de l'accès et de la gestion de la faune.

Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee : Le groupe s'occupe de la gestion des grizzlis dans la région intermédiaire des montagnes, depuis la réserve intégrale Wilmore jusqu'au Montana.

Projet sur le grizzli des versants Est (PGVE) : Le groupe a terminé sept années de recherches et dans un an il aura terminé l'analyse démographique.

Le nouveau comité provincial sur le tourisme de l'Alberta Economic Development Authority : Il y a un représentant de Parcs Canada qui siège au comité.

Stratégie sur les édifices du patrimoine de la ville de Banff : Parcs Canada participe, en collaboration avec la ville et la province, à la protection des édifices du patrimoine.

CHAPITRE 9.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

9.2 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE)

Le SGE est un outil important qui peut intégrer des réflexions de nature environnementale dans des décisions et pratiques quotidiennes, de même qu'améliorer à la fois le rendement environnemental et économique. Pour l'an prochain, le parc national Banff s'est fixé les priorités suivantes :

- préparer un plan d'action concernant le SGE;
- compléter la collecte de données de base pour les quatorze aspects indiqués dans la stratégie de développement durable du Ministère;
- investir dans l'Initiative des bâtiments fédéraux (un programme de Ressources naturelles Canada);
- mettre en œuvre un plan de compostage pour le secteur de Lake Louise;
- poursuivre les programmes de recyclage, qui comprennent des systèmes de captage et d'élimination des déchets dangereux;
- s'assurer d'inclure la conservation de l'énergie et de l'eau dans la conception de tous les nouveaux projets d'aménagement et de réaménagement.

9.3 TRAITEMENT TERTIAIRE DES EAUX USÉES ET DÉPHOSPHATATION

TRAITEMENT TERTIAIRE DES EAUX USÉES

On a proposé des améliorations pour les deux usines de traitement des eaux usées du parc national Banff. Des améliorations seront apportées à l'usine de Banff et à celle de Lake Louise, ce qui restaurera la qualité de l'eau à un niveau élevé et réduira le montant de phosphore dans la rivière Bow. En raison des coûts élevés, les améliorations à l'usine de Lake Louise se feront par phase, la priorité numéro un étant d'en accroître la capacité. Les deux projets doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen par le conseil consultatif en matière d'aménagement.

CHAPITRE 10.0 ZONAGE DU PARC

10.3 ZONE II – MILIEU SAUVAGE

DÉSIGNATION DE RÉSERVES INTÉGRALES

Les quatre parcs nationaux adjacents des Rocheuses sont les premiers parcs à être désignés réserves intégrales. Cette disposition a pour but d'améliorer la protection accordée aux terres des parcs nationaux. Elle ne change pas le type d'utilisation par le public permis dans les zones d'arrière-pays, mais prévient certaines utilisations telles que celle des véhicules motorisés.

ANNEXES :

ANNEXE A : ACTIVITÉS PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN EN RÉPONSE AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CANADA

La présente annexe indique les activités principales de mise en œuvre des mesures à court et à plus long terme contenues dans le Plan d'action de la Ministre (voir ci-dessous).

PLACER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS

- Poursuivre la mise en œuvre du *Plan directeur du parc national Banff de 1997*.
- Maintenir et, dans la mesure du possible, améliorer l'intégrité des aires du parc national Banff qui ont récemment été désignées réserves intégrales.
- Rédiger un plan d'action relatif au Service de la gestion de l'environnement (SGE).

CRÉER DES PARTENARIATS POUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

- Poursuivre les projets conjoints de recherche et de gestion de l'information et coordonner la gestion de l'utilisation des terres, de l'activité humaine et des projets écologiques avec les autorités avoisinantes et les universités canadiennes.
- Travailler avec les personnes qui mettent en valeur et qui utilisent les parcs nationaux dans le but de comprendre le mandat d'intégrité écologique, de sorte que Parcs Canada puisse attirer au bon endroit et au bon moment un nombre adéquat de visiteurs ayant des attentes appropriées.
- Établir des partenariats clairs avec les Autochtones intéressés afin d'accroître la connaissance et la compréhension de l'intégrité écologique dans les parcs et les lieux historiques nationaux.

PLANIFIER EN VISANT L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

- Rédiger un Rapport sur l'état du parc national Banff avant l'examen du plan directeur en 2002.
- Élaborer une stratégie de gestion de l'activité humaine qui établit et intègre des objectifs écologiques, sociaux et culturels.
- Travailler avec des partenaires au niveau provincial et municipal en vue d'étudier les besoins régionaux en matière de transport et les problèmes dans la vallée de la Bow.

PRENDRE DES DÉCISIONS FONDÉES SUR DES RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

- Veiller à obtenir des avis scientifiques adéquats lors de la prise de décisions.

LE PLAN D'ACTION DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN EN RÉPONSE AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Un des principaux engagements pris par le gouvernement fédéral dans le Livre rouge de 1997 était l'établissement d'une commission d'experts formée pour conseiller le gouvernement sur le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

Après les leçons tirées de l'Étude de la vallée de Bow (Banff) et les mesures énergiques prises dans le plan communautaire de Banff et le plan directeur du parc national Banff, un examen à l'échelle nationale était manifestement devenu nécessaire.

La Commission en est venue à la conclusion que nos parcs nationaux sont sérieusement menacés par des pressions qui tirent leurs sources tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs et que, si nous n'agissons pas avec célérité, la détérioration se poursuivra dans l'ensemble du réseau.

Ce rapport marquant constitue un cri de ralliement pour Parcs Canada et toute la population canadienne afin que nous prenions en charge nos responsabilités envers la protection de nos parcs nationaux existants et l'expansion du réseau des parcs.

En réponse au rapport de la Commission, les mesures suivantes à court et moyen termes ont été rendues publiques afin de placer très clairement l'intégrité écologique en tête des priorités. C'est la meilleure façon d'assurer que les générations actuelles et futures d'ici et d'ailleurs pourront continuer à bénéficier de la nature dans nos parcs nationaux et à tirer profit des nombreux avantages sociaux, environnementaux et économiques qu'ils engendrent.

PLACER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE AU CENTRE DE LA LÉGISLATION ET DES POLITIQUES

- Nous irons de l'avant avec l'examen par le Parlement des modifications proposées dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui ont été déposées à la Chambre des communes le 1^{er} mars et qui réaffirment que l'intégrité écologique est la première priorité.
 - *La Loi établira officiellement sept nouveaux parcs nationaux (Wapusk, Aulavik, Gros-Morne, des Prairies, Quttinirpaaq, Smirlik et Auyuittuq) ainsi qu'une nouvelle réserve de parc national (Pacific Rim), en plus de rationaliser le processus de création de nouveaux parcs nationaux.*
- Nous collaborerons avec les employés de Parcs Canada et nos autres partenaires afin de rédiger une Charte de l'Agence Parcs Canada qui énoncera les principales valeurs de l'organisation et qui sera axée sur le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux.
 - Une ébauche de cette charte sera prête pour être soumise à l'examen du Forum de Parcs Canada qui doit se tenir plus tard cette année.
- Nous veillerons à ce que l'intégrité écologique soit au centre des priorités quant au contenu des rapports déposés au Parlement en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs*
 - Le prochain Rapport sur l'état des parcs sera déposé au Parlement plus tard durant l'année.

- Nous accélérerons la désignation officielle des réserves intégrales dans les parcs nationaux du réseau.
 - La désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay sera menée à bien d'ici le mois de juin 2000.

CRÉER DES PARTENARIATS POUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

- Nous nous appliquerons à raffermir les liens et à augmenter nos activités coopératives avec les peuples autochtones, plus particulièrement au niveau local; à continuer de respecter les droits autochtones et les traités existants; et à trouver de nouvelles façons de collaborer avec les peuples autochtones en vue d'atteindre les objectifs communs que constituent la conservation et le développement économique.
 - L'entente conclue cette semaine avec la nation de Smith Landing à l'égard de droits fonciers issus de traités dans le parc national Wood Buffalo du Canada est un exemple à cet effet.
- Nous œuvrerons de concert avec les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones afin d'établir des partenariats en vue d'assurer une gestion axée sur les écosystèmes qui s'appuie sur une participation active aux initiatives de planification régionale, aux réserves de la biosphère, aux forêts modèles et aux initiatives liées au patrimoine mondial.
 - La réserve de parc national Pacific Rim sera une aire centrale protégée dans la nouvelle réserve de la biosphère annoncée par l'UNESCO dans la région de la baie Clayoquot.
- Nous ferons davantage progresser l'intérêt des parcs en prenant une part active aux processus locaux et régionaux susceptibles de provoquer des impacts sur l'intégrité écologique des parcs nationaux et en établissant de nouveaux partenariats et arrangements coopératifs qui respectent les juridictions constitutionnelles de chacun.
 - La province de Terre-Neuve et du Labrador a récemment demandé à Parcs Canada de participer à l'évaluation des impacts environnementaux des activités forestières proposées en bordure du parc national du Gros-Morne.
- Nous collaborerons avec les responsables de la mise en marché des parcs nationaux et avec ceux qui fréquentent ces endroits spéciaux pour susciter une meilleure compréhension du mandat relatif à l'intégrité écologique des parcs de manière à attirer la bonne proportion de visiteurs dotés d'attentes réalistes, dans les bons endroits et aux bons moments.
- Nous chercherons à financer l'expansion du réseau de parcs nationaux en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes autochtones, les collectivités locales, l'industrie, des particuliers et les ONG.

- L'entente portant sur l'établissement de trois parcs nationaux au Nunavut, qui a été conclue en août dernier avec le Nunavut et la Qikiqtani Inuit Association, offre un bon exemple à cet effet.
- Nous collaborerons avec les provinces et les territoires au parachèvement de la grande famille des parcs et aires protégées.
 - Les ministres canadiens responsables des parcs ont convenu de présenter cet été un rapport public sur la mise en œuvre de leur Énoncé d'engagement de 1992 et sur les prochaines étapes à suivre.

UNE PLANIFICATION CENTRÉE SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

- Nous réviserons le Manuel du processus de planification de la gestion des parcs nationaux de manière à :
 - y intégrer sans équivoque la notion d'intégrité écologique comme élément central des plans de gestion des parcs nationaux;
 - y exiger un rapport quinquennal de la situation de chacun des parcs; et
 - y exiger un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan de gestion.
- Nous examinerons par l'entremise de consultations publiques la pertinence de maintenir les activités pendant le processus de planification de la gestion des parcs.
 - Nous continuerons d'encourager les Canadiennes et les Canadiens à visiter leurs parcs nationaux, à mieux les apprécier et à en jouir, mais d'une façon qui laisse ces endroits spéciaux intacts pour les futures générations.
 - Il n'est pas question de révoquer les usages historiques, tels les terrains de golf et les stations de ski. Ils seront plutôt gérés prudemment de manière à atténuer, voire à éliminer les impacts négatifs.
- De nouveaux plans de gestion pour les parcs nationaux Jasper, Yoho, Kootenay et des Lacs-Waterton, ainsi que de nouveaux plans communautaires pour chacune des collectivités de parc seront très bientôt approuvés.
 - De vastes consultations publiques ont été menées pour étayer la préparation de ces plans. Ces documents seront conformes aux recommandations de la Commission.
- Le rapport de la Commission sur les logements commerciaux périphériques des parcs nationaux des Rocheuses sera bientôt rendu public et sera revu selon la perspective du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique.
- Nous veillerons à ce que le maintien de l'intégrité écologique soit la première considération lors de l'évaluation de tout réaménagement important d'installations, de lieux d'hébergement ou d'infrastructures appartenant tant à Parcs Canada qu'aux particuliers ou aux exploitants d'entreprises. En conséquence, les réaménagements importants devraient :

- être cohérents avec les plans de gestion des parcs, les plans communautaires et les ententes d'établissement de parc;
- s'appuyer sur l'analyse des besoins d'une telle installation, d'un tel lieu d'hébergement ou d'une telle infrastructure de soutien et s'avérer acceptable en vertu de notre compréhension actuelle de l'écologie;
- respecter les limites clairement établies en matière de développement et contenir le tracé des installations à l'intérieur de ces limites;
- contribuer à l'appréciation des visiteurs des parcs nationaux et à leur compréhension;
- protéger le patrimoine culturel;
- faire preuve de leadership en matière de gestion de l'environnement;
- fournir un logement adéquat au personnel;
- se conformer aux exigences d'évaluation environnementale, y compris la considération des effets cumulatifs et à celles du SGE (le Service de la gestion de l'environnement) afin d'en arriver à ne provoquer aucun impact environnemental négatif net.

Le renouvellement de Parcs Canada en soutien de son mandat sur l'intégrité écologique

- Nous créerons le poste de directeur exécutif, Intégrité écologique.
 - Son titulaire sera membre de plein droit du Comité exécutif de Parcs Canada. Sa fonction en fera le responsable national de l'intégrité écologique pour toute l'organisation. Il recommandera une stratégie scientifique nationale et fera régulièrement rapport au Comité de la situation de l'intégrité écologique.
- Nous veillerons à diffuser les informations scientifiques pertinentes à la prise de décision à chacun des paliers de gestion de Parcs Canada.
- Nous renforcerons les responsabilités et l'imputabilité des gestionnaires de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique.
- Nous développerons et mettrons en œuvre un programme de formation et d'orientation en matière d'intégrité écologique destiné au personnel de Parcs Canada, à ses gestionnaires ainsi qu'à ses partenaires.
- Les gestionnaires de Parcs Canada engageront une discussion ouverte avec le personnel portant sur la mise en œuvre de cette réponse au rapport de la Commission.
 - Le programme de formation en intégrité écologique s'inspirera de cette discussion.

LES PROCHAINES ÉTAPES

- Nous examinerons les recommandations détaillées de la Commission et déterminerons des stratégies de mise en oeuvre à plus long terme et des niveaux de financement adéquats que nous soumettrons à la considération du gouvernement.
 - Cela comprendra une stratégie scientifique nationale qui tiendra compte des exigences en termes d'organisation et de ressources humaines de Parcs Canada et qui établira des liens formels avec les universités et les autres organismes scientifiques.
 - La mise en oeuvre de ces mesures exigera un engagement financier à long terme qui va bien au-delà du budget actuel de Parcs Canada.
- Le directeur général de l'Agence Parcs Canada rendra publique la réponse de l'Agence au rapport de la Commission lors du Forum de Parcs Canada qui se tiendra avant la fin de la présente année.

ANNEXE B : STRATÉGIE « UN CANADA BRANCHÉ »

Dans les années à venir, plusieurs projets seront entrepris pour mieux aligner les communications aux objectifs d'intégrité écologique et commémorative. Voici certains de ces projets :

PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION SUR PLACE

- On maintiendra le niveau existant des programmes d'interprétation qui sont offerts par le personnel de Parcs Canada et, lorsque cela est possible, on l'améliorera par le biais de partenariats avec l'association Friends of Banff, la Mountain Parks Heritage Interpretation Association, la nation Siksika, le conseil du tourisme patrimonial, le musée Whyte des Rocheuses canadiennes et le secteur de la recherche.
- On intégrera aux programmes dispensés par le personnel et par des tiers des messages d'envergure nationale, provinciale ou locale liés à l'intégrité écologique et commémorative, à l'importance nationale et à l'utilisation durable.
- On étendra la portée des programmes offerts sur place par l'entremise de programmes éducatifs associés à la Place du Canada, au programme Le Meilleur de Banff, aux mises à jour des travaux de recherche, à l'exposition *Bears : Imagination and Reality*, à la conférence internationale sur la gestion de l'activité humaine, et à la salle de cinéma et au film publicitaire du musée Whyte.
- On remplacera le théâtre du terrain de camping de Lake Louise.

PUBLICATIONS

- Le guide touristique de l'Alberta/Est de la C.-B. (45 000 exemplaires) et le Guide des montagnes (800 000 exemplaires) seront utilisés pour diffuser des messages d'envergure nationale, régionale et locale liés à l'intégrité écologique et commémorative et à la gestion de l'activité humaine.

MÉDIAS

- On adoptera une approche proactive dans nos relations avec les médias.
- On projettera la nouvelle vidéo sur l'Alberta/Est de la C.-B. sur les vols entre Calgary et Edmonton.

INTERNET

- Le site Web sera remanié de manière à ce qu'il respecte les nouvelles lignes directrices fédérales et à ce qu'il soit plus efficace comme moyen de sensibilisation, d'information et de sécurité publique.
- On élaborera et on mettra en œuvre des systèmes de réservation de terrains de camping et des forums interactifs sur Internet, et on améliorera le service téléphonique sans frais (1-800).

TOURISME PATRIMONIAL

- La stratégie de tourisme patrimonial de la vallée de la Bow (Banff) et le plan de marketing stratégique continuent d'orienter le tourisme durable et la mise en valeur du patrimoine.

- La Place du Canada, les expositions à l'aéroport de Calgary, l'exposition itinérante *Bears : 2000 and Beyond*, les produits de communication For All Time, les expositions au musée Ya Ha Tinda et le programme Legs de l'Année de l'ours offrent des possibilités de toucher des audiences prioritaires.
- Des troussees pour les médias, des brochures sur les incontournables, des mises à jour et des foires commerciales seront utilisées pour informer, influencer et intéresser les organisateurs de voyages.
- Un nouveau guide pour automobilistes « Road Scholar » sera publié en partenariat avec Saga Holidays.

CENTRE DE DÉCOUVERTES

- Des modules seront incorporés au processus de planification du Centre d'éducation sur l'environnement.

ANNEXE C : TERRES HUMIDES DU LAC VERMILION : RÉTABLISSEMENT DU DÉBIT D'EAU ET STABILISATION DE LA VOIE FERRÉE DU CP

Depuis plus de 100 ans, la ligne ferroviaire du Canadien Pacifique (CP) découpe les terres humides du lac Vermilion, une des aires biologiques les plus riches du parc. Les niveaux d'eau et la flore sont différents de part et d'autre de la voie ferrée. À différents moments de l'année, l'accumulation d'eau du côté nord de la voie ferrée occasionne des problèmes à la ligne de chemin de fer. Le peu d'eau qui passe d'un côté à l'autre de la voie ferrée aggrave le cycle annuel de gel/dégel, ce qui porte atteinte à la stabilité de la base des rails du CP et augmente le risque de déraillement.

Le besoin immédiat d'aborder la question de la sécurité ferroviaire a permis à Parcs Canada d'atteindre un objectif écologique stratégique pour les terres humides du lac Vermilion, comme il est indiqué dans le *Plan directeur du parc national Banff (1997)* :

- Rétablir le niveau et le débit des eaux et la biodiversité naturelle, l'âge et la répartition de la végétation d'une manière qui tient compte de l'influence des processus naturels tout en permettant l'utilisation des lieux par le public.

Le CP et Parcs Canada ont tous deux comme objectif de rétablir le débit naturel des eaux et d'assurer la stabilité de la voie ferrée dans les terres humides du lac Vermilion. Au printemps dernier, on a mis de l'avant une proposition visant à permettre à l'eau de s'écouler des terres humides dans le bassin de la rivière Bow et inversement. Cette mesure permettra aussi d'assurer la sécurité de la voie ferrée, l'enrichissement en matières nutritives des terres humides et un régime naturel de succession des communautés végétales, de même qu'elle préservera la biodiversité et l'habitat faunique.

Mesures clés entreprises cet automne :

- neuf buses ont été installées à sept endroits (au moins une autre sera installée au printemps prochain)
- la levée de la rivière Bow a été stabilisée
- le tronçon ouest de l'ancien chemin du lac Second a été enlevé
- des programmes de surveillance sont en place

ANNEXE D : TOURISME PATRIMONIAL

CONTEXTE

La stratégie sur le tourisme patrimonial de Banff-vallée de la Bow, qui en est à sa quatrième année de mise en œuvre, a été élaborée en 1997 afin d'établir un équilibre entre le tourisme et l'activité humaine d'une part, et la protection du parc d'autre part, de manière à soutenir le tourisme et à protéger le parc national Banff en tout temps.

La stratégie sur le tourisme patrimonial complète le plan directeur du parc et le plan de développement communautaire de Banff en permettant d'assurer la vigueur de l'industrie touristique à l'intérieur du parc national. Selon la stratégie, Banff doit mettre l'accent en particulier sur les valeurs patrimoniales en harmonie avec l'appréciation des paysages et du patrimoine. La Stratégie sur le tourisme patrimonial veille à ce que les objectifs de l'industrie touristique soient conformes au caractère évolutif de la situation écologique dans le parc national.

Le Banff Bow Valley Heritage Tourism Council est un organisme bénévole comprenant des représentants du Banff Lake Louise Tourism Bureau, de la Banff-Lake Louise Hotel Motel Association, du musée Whyte des Rocheuses canadiennes, du Banff Centre, de la Ville de Banff, de la Mountain Parks Heritage Interpretation Association, des associations touristiques de Lake Louise, des lieux d'hébergement commerciaux des environs, de Tourism Canmore et de Parcs Canada.

Afin de mener à bien la stratégie sur le tourisme patrimonial, il est nécessaire de réaliser quatre objectifs interdépendants. Voici les objectifs de la stratégie sur le tourisme patrimonial de Banff-vallée de la Bow :

1. Sensibiliser les visiteurs et les résidents au fait qu'ils se trouvent dans un parc national et dans un site du patrimoine mondial en mettant en valeur la nature, l'histoire et la culture du parc national Banff et des environs;
2. Favoriser, élaborer et promouvoir des possibilités, des produits et des services en harmonie avec le patrimoine et l'environnement;
3. Encourager les projets de gérance de l'environnement sur lesquels repose le tourisme patrimonial durable;
4. Améliorer les programmes d'initiation, de formation et d'accréditation des employés afin que ceux-ci puissent renseigner les visiteurs sur le patrimoine du parc.

RÉALISATIONS EN 1999-2000

Objectif 1 : Sensibiliser les visiteurs aux valeurs du parc

- En étroite collaboration avec le Banff-Lake Louise Tourism Bureau et les entreprises, réorientation des activités de marketing et de publicité sur les valeurs du parc national et du site du patrimoine mondial.
- Encouragement des entreprises partenaires à mettre au point des produits et des services conformes au patrimoine du parc national, et ce, par la consultation directe et par l'élaboration de directives publicitaires dans le *Guide des montagnes*.
- Promotion des principes et des projets de tourisme patrimonial au moyen de discours-programmes lors de conférences régionales et d'une série d'excursions guidées d'une demi-journée/d'un jour pour 350 rédacteurs touristiques et agents de publicité de partout en Amérique du Nord pendant le congrès annuel de la Society of American Travel Writers en octobre 1999.
- Incorporation des thèmes de tourisme patrimonial au guide touristique de l'Alberta/Est de la C.-B. de Parcs Canada, au *Guide des montagnes* et à d'autres documents publicitaires pour la région de Banff et de Lake Louise.
- Promotion des valeurs des parcs et de la nature, de l'histoire et de la culture de ce site du patrimoine mondial au cours de voyages d'information et de salons professionnels pour les agents de voyage, notamment Kanata, le congrès de la National Tour Association, Spotlight Canada UK et Rendez-vous Canada.

Objectif 2 : Promouvoir les produits et les services en harmonie avec le patrimoine

- Continuation du programme de passeport du patrimoine à Banff.
- Collaboration avec les entreprises de Lake Louise afin qu'elles incorporent des principes de tourisme patrimonial à leurs installations, à leurs programmes et à leurs activités.
- Création de programmes de remise annuelle de prix du patrimoine qui reconnaissent l'engagement des personnes, des entreprises et des établissements envers la stratégie sur le tourisme patrimonial.

Objectif 3 : Encourager les projets de gérance de l'environnement qui respectent les valeurs patrimoniales

- Élaboration de l'*Année de l'ours*, première initiative axée sur l'écosystème prise dans le cadre de la stratégie sur le tourisme patrimonial qui comprendra 5 000 activités d'interprétation et d'éducation dans les parcs nationaux des Rocheuses afin de célébrer le rôle que joue l'ours en tant qu'indicateur de la santé de l'écosystème dans les montagnes de l'Ouest.
- Expansion du concept du tourisme patrimonial à l'extérieur des parcs Banff, Jasper et Yoho et du parc international Waterton-Glacier de la paix, menant à la création d'un conseil international du tourisme patrimonial en Amérique du Nord.

Objectif 4 : Améliorer l'initiation, la formation et l'accréditation

- Promotion l'été dernier du programme d'initiation au tourisme patrimonial et prestation à 884 employés à Banff et à 1 277 employés à Lake Louise.
- Depuis l'année dernière, évaluation de l'efficacité du programme de tourisme patrimonial au moyen de sondages et de groupes de discussion portant sur le programme d'orientation patrimoniale Le Meilleur de Banff).
- Consultation individuelle des entreprises partenaires en ce qui a trait aux mécanismes en vue d'améliorer l'interprétation et la gérance des paysages et de la culture du parc national, ce qui a mené à l'élaboration de nouveaux programmes de formation et de nouvelles publications.
- Cours supplémentaires envers l'accréditation d'interprète dans les secteurs public et privé par l'entremise de la Mountain Parks Heritage Interpretation Association.

PRIORITÉS PRINCIPALES POUR 2000-2001

Réorganiser le conseil sur le tourisme patrimonial de Banff-vallée de la Bow : Même si nos partenaire et de nombreux exploitants d'entreprises touristiques d'avant-garde ont adopté la stratégie sur le tourisme patrimonial, il reste encore beaucoup de travail à faire pour accroître la participation. Afin de tenir la promesse qu'il a faite en ce qui a trait au respect des objectifs de la stratégie, le Banff Bow Valley Heritage Tourism Council sera restructuré afin de rehausser l'engagement des bénévoles envers le processus.

Année de l'ours) : En 2001, les parcs nationaux des Rocheuses et les régions avoisinantes célébreront l'Année de l'ours, un partenariat de tourisme patrimonial qui vise à sensibiliser davantage les populations locales et régionales à l'importance pour l'avenir du tourisme d'avoir des écosystèmes intacts à l'intérieur et à l'extérieur de nos parcs nationaux. Plus de 100 partenaires touristiques se sont associés pour montrer leur engagement envers le tourisme patrimonial et l'intégrité écologique en offrant des programmes sur le comportement des ours et sur l'écologie.

Accréditation : À compter du printemps 2001, les exploitants d'entreprises touristiques qui offrent des services de guide-interprète dans le parc national Banff devront être accrédités par la Mountain Parks Heritage Interpretation Association (MPHIA) pour pouvoir obtenir un permis d'exploitation. La MPHIA offrira régulièrement des cours de formation.

Programme d'orientation patrimonial Le Meilleur de Banff : Au printemps 2001, le programme d'orientation sera remanié afin d'incorporer des messages sur les écosystèmes liés aux objectifs de l'Année de l'ours.

La ministre Copps annonce une série de décisions assurant que les parcs nationaux constituent un héritage commun à tous les Canadiens et Canadiennes

OTTAWA, LE 19 OCTOBRE 2000 - L'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, a annoncé aujourd'hui l'adoption par le Sénat de la nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (projet de loi C-27), qui passe maintenant à l'étape de la sanction royale. Cette nouvelle loi permettra à Parcs Canada de remplir son mandat de protection du patrimoine naturel canadien par le biais de notre réseau de parcs nationaux à la réputation mondiale.

La nouvelle loi place l'intégrité écologique en tête des priorités dans la gestion des parcs. Elle établira officiellement sept nouveaux parcs nationaux, offrira une plus grande protection aux espèces sauvages animales et florales, ainsi qu'aux ressources culturelles sises dans les parcs. Elle contrôlera de plus le développement commercial des collectivités de parc.

« Nos parcs nationaux constituent un trésor national et l'un des symboles les plus estimés de l'identité canadienne, a déclaré la ministre Copps. Ils doivent être protégés adéquatement et gérés avec sagesse. La nouvelle loi nous aidera à maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et à les léguer tel quel au profit des générations futures. »

La nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* hausse substantiellement les amendes prévues pour braconnage, les élevant au niveau des autres lois fédérales. Elle rend également illégal le trafic d'animaux, plantes et fossiles protégés.

Cette loi établit, pour la première fois, un cadre législatif pour les collectivités de parc. Les limites du territoire des collectivités situées à l'intérieur des parcs nationaux seront fixées et des plafonds au développement commercial, imposés.

L'achèvement du réseau des parcs nationaux sera rendu plus facile puisque la nouvelle loi simplifie et accélère le processus qui sera dorénavant employé pour la création ou l'agrandissement des parcs. Sept nouveaux parcs nationaux sont officiellement établis (Gros-Morne, à T.-N.; Wapusk, au Manitoba; des Prairies, en Saskatchewan; Aulavik, dans les T. du N.-O.; et Auyuittuq, Sirmilik et Quttinirpaaq, au Nunavut) ainsi qu'une réserve de parc national (Pacific Rim, en C.-B.).

De surcroît, la ministre Copps a annoncé qu'elle rendait publique une série de décisions importantes touchant les parcs nationaux de l'Ouest du pays, en particulier ceux des montagnes Rocheuses. Ces décisions portent notamment sur la publication des plans directeurs des parcs nationaux Jasper, des Lacs-Waterton, Yoho et Kootenay ainsi que sur le parachèvement par Parcs Canada de la réglementation désignant plus de 90 pour cent des terres des parcs nationaux des Rocheuses à titre de réserve intégrale. De plus, la ministre a également fait part de décisions relatives à la planification et à la gestion des stations de ski situées dans les parcs nationaux.

« Les décisions rendues publiques aujourd'hui viennent compléter le travail que j'avais entrepris en 1996 avec la publication des résultats de l'étude sur la vallée de la Bow (Banff), a indiqué M^{me} Copps. Les décisions d'aujourd'hui confirment que l'intégrité écologique constitue la première priorité dans ces parcs nationaux et assureront une expérience de qualité aux visiteurs d'aujourd'hui et de demain.»

Les plans directeurs des parcs nationaux Jasper, des Lacs-Waterton, Yoho et Kootenay adhèrent aux principes et aux thèmes énoncés par le gouvernement en réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique, le 23 mars 2000, et reprennent les principaux thèmes et principes du Plan directeur du parc national Banff (1997).

Le maintien de la valeur des réserves intégrales a toujours figuré parmi les priorités de Parcs Canada. Les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay sont les premiers à inclure des désignations de réserve intégrale. Cette réglementation sera subséquemment étendue à d'autres parcs nationaux lorsque leurs plans directeurs et, par la suite, leurs plans de réserve intégrale auront été complétés. Parcs Canada a terminé la rédaction de la réglementation, maintenant soumise à l'approbation du Cabinet.

« Le caractère sauvage des parcs nationaux du Canada est devenu un important symbole de notre patrimoine, unique au Canada, a déclaré M^{me} Copps. Les Canadiennes et les Canadiens, et les futures générations de Canadiens et Canadiennes, sont les héritiers de cette précieuse ressource en terrains, léguée à tous les Canadiens. Par les décisions d'aujourd'hui, nous montrons que nous avons choisi un parcours qui assurera la pérennité de ces endroits spéciaux et, au bout du compte, de notre patrimoine.»

Les décisions relatives à la planification et à la gestion des stations de ski situées dans les parcs nationaux offrent des éclaircissements aux exploitants de stations de ski, aux concepteurs de stations de ski et au personnel de Parcs Canada. Elles présentent des moyens clairs et cohérents qui permettent l'exploitation des stations de ski des parcs nationaux des Rocheuses d'une façon qui ne met aucunement en péril l'intégrité écologique de ces parcs. Du même souffle, les stations de ski pourront modifier leur façon d'opérer afin de mieux servir les skieurs par le développement de nouveaux plans à longue échéance.

« Ce gouvernement s'est engagé à préserver nos parcs nationaux par des gestes concrets. J'invite maintenant les exploitants touristiques, les résidents et tous les Canadiens et Canadiennes à se joindre à nous pour relever ce défi. Les Canadiens et les Canadiennes tirent une grande fierté de nos parcs nationaux; ils sont des symboles du Canada et de notre identité en tant que nation. Nous avons le devoir d'œuvrer ensemble à la préservation de ces importants symboles de notre patrimoine national et international.»

Plans directeurs des parcs nationaux du Canada Jasper, Yoho, Kootenay et des Lacs-Waterton

À l'automne 1998, Parcs Canada a entrepris un exercice coordonné de révision des plans directeurs des parcs nationaux du Canada Jasper, Kootenay, Yoho et des Lacs-Waterton. Afin de veiller à ce que la planification de tous les parcs nationaux des Rocheuses canadiennes repose sur la même philosophie de gestion, les plans révisés s'inspirent des thèmes et des principes clés énoncés dans le *Plan directeur du parc national Banff* (1997).

Les parcs nationaux Jasper, Kootenay, Yoho et Banff de même que les parcs provinciaux Hamber, du Mont-Robson et du Mont-Assiniboine en Colombie-Britannique sont reconnus à l'échelle mondiale comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le site du patrimoine mondial des parcs des Rocheuses canadiennes englobe l'un des plus vastes territoires protégés du monde entier.

Le parc national des Lacs-Waterton constitue un élément clé de la réserve de biosphère établie par l'Union mondiale pour la nature (UICN). Le parc national Glacier au Montana et le parc national du Canada des Lacs-Waterton forment le parc international de la paix Waterton-Glacier, qui a été constitué en 1932 et qui a été reconnu en 1995, à l'échelle mondiale, comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les plans directeurs sont des outils essentiels pour relever les défis que présentent ces endroits spéciaux. Ils proposent des mesures et permettent de faire en sorte que le processus décisionnel repose sur la science et la participation du public. Parcs Canada est tout à fait déterminé à incorporer de saines pratiques écologiques dans ses propres activités, et il encourage les autres à lui emboîter le pas.

Voici les grands thèmes et principes énoncés dans ces plans directeurs :

- Les parcs nationaux sont avant tout un lieu pour jouir de la nature. L'intégrité écologique est la pierre angulaire de ces parcs nationaux et la clé de leur avenir.
- Les parcs nationaux doivent demeurer des endroits à visiter, où il est possible de vivre des expériences mémorables et d'acquérir des connaissances.
- Les parcs nationaux sont un lieu où nous devons exercer la gérance environnementale.
- Les parcs nationaux sont un lieu où nous devons assurer une gestion transparente, où les décisions doivent être prises dans un cadre ouvert.

Les plans directeurs des parcs nationaux Jasper, Yoho, Kootenay et des Lacs-Waterton respectent les principes et les thèmes énoncés dans la réponse du gouvernement au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique, rendue publique le 23 mars 2000. Par le biais de ces plans, Parcs Canada :

- fera de l'intégrité écologique une priorité absolue;

- établira une vision à long terme pour les parcs dans le cadre des grands écosystèmes;
- appliquera les principes de la planification axée sur les écosystèmes;
- renseignera sur l'état de l'écosystème grâce à la surveillance et à l'évaluation;
- gèrera la fréquentation en fixant des limites appropriées sur le plan écologique;
- définira des objectifs mesurables et des indicateurs de rendement;
- rendra compte au moyen de rapports annuels de mise en œuvre et de rapports quinquennaux sur l'état des parcs.

PLANIFICATION ET GESTION DES CENTRES DE SKI DANS LES PARCS NATIONAUX

Le ski alpin est un sport qui se pratique depuis longtemps dans les parcs nationaux du Canada. C'est en 1917 que le Club de ski de Banff a vu le jour et en 1934 que le premier centre de ski commercial a ouvert ses portes. Le ski alpin constitue aujourd'hui la pierre angulaire du tourisme hivernal dans les parcs nationaux des Rocheuses. Les parcs nationaux du Canada Banff et Jasper accueillent chaque année des centaines de milliers de skieurs des quatre coins de la planète. En raison des pressions qui s'exercent sur les milieux alpins et subalpins, les modifications apportées en 1988 à la *Loi sur les parcs nationaux* interdisent l'aménagement de nouveaux centres commerciaux de ski dans les parcs nationaux.

Depuis l'approbation, au début des années 1980, des premiers plans de gestion à long terme des centres Skiing Louise, Sunshine Village, Marmot Basin et Banff Mont Norquay, la nature même du sport, les attentes des skieurs, de même que les politiques des parcs nationaux ont changé considérablement. Afin que ces centres de ski puissent exister sans nuire à l'intégrité écologique des parcs, il y a lieu d'adopter de nouvelles façons de procéder qui soient claires et uniformes.

À la lumière des recommandations formulées par la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, la ministre Copps a annoncé aujourd'hui quatre décisions clés qui orienteront la planification et la gestion futures des centres de ski dans les parcs nationaux des Rocheuses :

- la capacité sera restreinte de façon permanente par l'entremise des plans à long terme mis à jour aux deux ans par les exploitants des centres de ski. Toute augmentation de la capacité devra respecter les normes de sécurité de l'industrie et le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement;
- il sera interdit d'aménager de nouvelles pistes de ski, d'élargir les pistes existantes et de modifier le terrain en profondeur, notamment pour les pistes dans les sous-bois. Le remplacement ou la mise à niveau des télésièges sera envisagé uniquement si la capacité n'est pas dépassée et si un nombre minime d'arbres sont abattus;

- il sera impossible d'agrandir à l'extérieur de la surface des stationnements existants. Il faudra résoudre les problèmes de stationnement en organisant des transports en commun pour les skieurs;
- aucun projet d'aménagement de nouvelles installations ne sera retenu. Les zones commerciales seront plafonnées en permanence au moyen de plans à long terme mis à jour régulièrement qui devraient être complétés d'ici deux ans. Avant de mettre la dernière main aux nouveaux plans à long terme, on envisagera de remplacer ou de mettre à niveau les installations existantes dans les limites des surface actuelles.

Les conditions suivantes seront également appliquées à tous les projets d'aménagement de centres de ski :

- on assurera la réglementation de la politique sur les centres de ski par le biais de la *Loi sur les parcs nationaux* et on continuera d'examiner la gestion des centres de ski en tenant compte du principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement;
- tout projet d'agrandissement des installations existantes présenté dans un plan à long terme devra répondre aux critères suivants : être prévu dans les zones déjà perturbées, ne pas comporter de coupe d'arbres, respecter les normes les plus sévères de gestion environnementale ainsi que les normes fondamentales de conception adaptées à la capacité approuvée du centre de ski.

Pour aider à la planification et à la gestion des centres de ski, on élaborera des règlements propres aux centres de ski, mettra la dernière main aux lignes directrices détaillées de planification et d'exploitation et adoptera de nouveaux plans à long terme pour chaque centre de ski. Ces plans, qui feront l'objet d'un examen exhaustif, prévu dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, devront épouser le principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement et démontrer du leadership au chapitre de la gérance environnementale. Une fois approuvés, ils seront annexés aux plans directeurs des parcs.

Cette nouvelle façon de procéder ne servira pas à gérer la fréquentation quotidienne des centres de ski. Les décisions d'aujourd'hui visent à protéger le paysage naturel des parcs nationaux du Canada. Au moyen de nouveaux plans à long terme, les centres de ski pourront adapter leur capacité et leurs installations aux besoins des skieurs.

L'évaluation et l'examen en matière d'environnement de trois projets sont très avancés, à savoir le projet du chaînon Eagle du centre de ski Marmot Basin à Jasper, le parcours de la Coupe du monde au centre Skiing Louise et le Goats Eye Day Lodge du centre de ski Sunshine de Banff. On a approuvé la descente des hommes au chaînon Eagle et à Lake Louise. Le Goats Eye Day Lodge devra faire l'objet d'une étude approfondie conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; il sera également examiné en fonction des directives provisoires en vigueur avant la présentation de ce projet.

CONSTITUTION DE RÉSERVES INTÉGRALES

Les modifications apportées en 1988 à la *Loi sur les parcs nationaux* stipulent que le gouverneur en conseil peut, par règlement, constituer en réserve intégrale toute zone à l'état sauvage – ou susceptible d'être ramenée à l'état sauvage – d'un parc.

La constitution de réserves intégrales a été prévue pour la première fois dans les modifications apportées en 1988 à la *Loi sur les parcs nationaux*, et elle a été confirmée dans l'étude sur la vallée de la Bow à Banff (1996) de même que dans le *Plan directeur du parc national Banff* (1997). En réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada publié le 23 mars 2000, la ministre Copps a lancé son plan d'action pour accélérer la constitution officielle de réserves intégrales dans l'ensemble du réseau des parcs nationaux.

Parcs Canada a terminé l'élaboration d'une réglementation qui désignera plus de 90 pour cent des terres situées dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses comme étant des réserves intégrales. La ministre Copps soumettra cette réglementation à l'approbation du Cabinet.

Les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay du Canada sont les premiers à être visés par cette disposition, laquelle sera appliquée à d'autres parcs nationaux une fois qu'ils auront terminé de préparer leur plan directeur et leur plan de constitution de réserves intégrales.

La Loi n'empêche pas le public d'utiliser les réserves intégrales, elle précise qu'il est interdit d'y pratiquer des activités susceptibles de compromettre leur conservation. Une telle disposition a pour objet de mieux protéger les parcs nationaux. L'usage des réserves intégrales sera géré conformément au plan directeur de chacun des parcs.

La conservation des ressources naturelles a toujours été une priorité pour Parcs Canada. Cette disposition réglementaire permettra non seulement de mieux les protéger, mais elle garantira aussi qu'elles continueront d'être préservées à l'état naturel afin que le public puisse les apprécier et en profiter.

ANNEXE F : RECHERCHE ET SURVEILLANCE DE L'EFFICACITÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION DE LA TRANSCANADIENNE DANS LE PARC NATIONAL BANFF

Information documentaire pour le Forum de planification du parc national Banff, décembre 2000, préparé par :

Anthony P. Clevenger, Ph.D.

Faculté d'aménagement de l'environnement, Université de Calgary, Calgary (Alberta) T2N 1N4 et Département des forêts, de la faune et des pêches, Université du Tennessee, Knoxville, Tennessee 37901-1071, États-Unis

Banff et Yoho ont la particularité d'être les seuls parcs nationaux en Amérique du Nord (et peut-être au monde) à être traversés par un grand couloir de circulation. Une autoroute importante comme la Transcanadienne peut avoir une incidence considérable sur l'écosystème du parc. Chercher à atténuer les incidences de la Transcanadienne sur l'environnement du parc présente beaucoup d'intérêt sur le plan écologique. Nos recherches ont commencé en novembre 1996 et visaient les répercussions importantes des routes sur la faune : la mortalité et la fragmentation de l'habitat. L'étude a porté principalement sur la Transcanadienne, sa perméabilité à la faune et les répercussions de celle-ci en termes de mortalité, de déplacements et de fragmentation de l'habitat de la faune dans la vallée de la rivière Bow.

INFORMATION DOCUMENTAIRE SUR LES MESURES D'ATTÉNUATION VISANT LA ROUTE DANS LE PARC NATIONAL BANFF

De 1984 à 1986, on a construit onze passages souterrains pour la faune (phases 1 et 2 entre l'entrée est et le carrefour vers Sunshine. En novembre 1997, on a encore aménagé 11 passages souterrains et deux passerelles à l'intersection des routes menant à Sunshine et à Castle (phase 3A). Sur les 45 km d'autoroute ayant fait l'objet de mesures d'atténuation, il y a un total de 24 structures de traversée qui sont situées à une distance moyenne de 1,9 km les unes des autres.

CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION : MORTALITÉ

Les critères visant à déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation à réduire le nombre de fatalités chez les espèces animales sont simples. Ces mesures ont pour but de réduire les collisions entre les animaux sauvages et les automobiles. Il devrait donc y avoir une différence importante entre le nombre de fatalités avant l'aménagement des mesures d'atténuation et le nombre de fatalités après l'aménagement de ces mesures. Le nombre de fatalités chez les espèces animales après l'installation de clôtures et de structures de traversée a diminué de plus de 80 % à Banffⁱ.

La mort de quelques individus peut avoir des répercussions considérables sur le maintien des populations carnivores locales. Où surviennent les fatalités routières par rapport aux mesures d'atténuation? Depuis 1981, 44 gros carnivores ont été tués sur la Transcanadienne dans le parc national Banff. Le nombre de fatalités est trois fois plus élevé sur les tronçons où il n'y a pas de mesures d'atténuation ni de clôtures : 13 des 17 loups (76 %) et 16 des 22 ours noirs (73 %) tués l'ont été sur des tronçons de la Transcanadienne où il n'y a aucune mesure d'atténuation. Dans l'ensemble, 70 % de

toutes les fatalités chez les gros carnivores sont survenues sur les tronçons de l'ATC ne comportant aucune clôture ni mesure d'atténuation.

CRITÈRE D'EFFICACITÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION : EFFETS DES BARRIÈRES

Comment un gestionnaire foncier peut-il déterminer si les structures de traversée pour la faune sont efficaces? Cela dépend de la fin prévue par les gestionnaires pour les passages, de l'espèce ou du groupe visé, du niveau d'engagement et des fonds disponibles après la construction pour la surveillance et la recherche. Les critères que nous avons élaborés sont clairs et simples en ce qui a trait à la façon dont les structures fonctionnent et contribuent à la santé de l'écosystème. Les critères varient de travaux de recherche à court terme peu coûteux (maintenir les liens et l'échange génétique) à des travaux de recherche à long terme et très coûteux (permettre la dispersion et le rétablissement des colonies; maintenir les fonctions de l'écosystème).

Les animaux sauvages utilisent les structures de traversée – La surveillance des structures de traversée de la faune permet de recueillir les données de référence nécessaires à l'évaluation de leur efficacité. Depuis novembre 1996, tous les 2 ou 3 jours toute l'année, nous avons recueilli des données sur l'utilisation des structures de traversée par les animaux sauvages. Quatre ans de surveillance ont permis d'observer plus de 26 000 traversées par la faune aux 24 structures de traversée, y compris : 30 traversées par des grizzlis, 502, par des ours noirs, 841, par des loups et 587, par des cougouars. L'utilisation par les cougouars a quadruplé au cours des deux dernières années, passant de 150 traversées à près de 600 aujourd'hui.

Depuis novembre 1999, deux nouveaux loups se sont installés dans la vallée de la Bow et ont une meute (Fairholme) à l'Est de la ville de Banff. La naissance de six louveteaux au printemps dernier et l'arrivée d'un autre adulte a porté à neuf le nombre de loups dans la meute. Tous les loups Fairholme et la meute au complet utilisent les sept passages souterrains pour la faune autour et à l'Est de Banff. L'année dernière, la meute Bow Valley comptait deux loups. Quatre louveteaux sont nés cette année. Les membres de la meute préfèrent traverser la Transcanadienne au passage souterrain Healy plutôt qu'aux autres passages, y compris le pont 5-Mile. Récemment, toute la meute a traversé la Transcanadienne à quatre reprises en empruntant les deux passerelles. De plus, la surveillance des structures de traversée et des déplacements des loups indique que deux nouveaux loups semblent habiter près de l'intersection de la route vers Castle.

Facteurs influant sur l'utilisation des passages souterrains par la faune – Si l'on veut construire des structures efficaces à l'avenir, il est essentiel de recueillir des données sur les caractéristiques des structures de traversée qui facilitent le passage de la faune. De nombreux facteurs influencent le passage des animaux sauvages. Nous avons déterminé les 14 caractéristiques des passages souterrains auxquelles les quatre gros carnivores et les 3 ongulés réagissent le mieuxⁱⁱ. Nos résultats indiquent que chaque espèce réagit différemment aux caractéristiques des passages souterrains. La longueur du passage souterrain est plus importante pour le wapiti, tandis que la proximité des villes influence davantage la traversée des grizzlis. L'activité humaine (que ce soit la distance de la ville ou le nombre de traversées humaines à un passage souterrain) constitue de façon

constante un facteur d'influence important pour le passage. Les carnivores évitaient les passages souterrains à proximité des villes ou de niveaux élevés d'activité humaine et avaient tendance à utiliser les passages souterrains près des grands ouvrages de drainage. Nos résultats suggèrent que peu importe la conception ou le coût d'une structure de traversée, celle-ci ne sera pas très efficace si on ne gère pas l'activité humaine autour.

ⁱ Clevenger, A.P., Chruszcz, B.J. et Gunson, K.E. Sous presse. Highway mitigation fencing reduces wildlife-vehicle collisions, *Wildlife Society Bulletin*.

ⁱⁱ Clevenger, A.P. et Waltho, N. 2000. Factors Influencing the effectiveness of wildlife underpasses in Banff National Park, Alberta, Canada. *Conservation Biology*, numéro 14, pages 47-56.